

ÉCOLE DES SCIENCES DE LA GESTION
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES ENJEUX DU FINANCEMENT AGRICOLE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

PAR
STÉPHANE BESSAY

NOVEMBRE 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement n°8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

À la veille du dépôt de ce mémoire, il est à présent le temps pour moi de faire le bilan de cette aventure et d'adresser mes remerciements et ma gratitude à tous ceux et celles qui m'ont soutenu.

En premier lieu, je souhaiterais adresser mes remerciements à ma directrice de recherche, Andrée De Serres, ainsi qu'à tous les membres du Groupe International de Recherche en Éthique Financière, pour leurs conseils et suggestions qui m'ont guidé dans la rédaction de ce mémoire. Je souhaiterais aussi adresser mes remerciements à M. Raymond Théoret qui, à travers son enseignement et certains de ses ouvrages, m'a initié au monde de la finance. Je voudrais également remercier M. Jean-Pierre Gueyié que j'avais consulté tout au début de cette étude. Plus largement, je remercie mes lecteurs qui, après avoir parcouru ce mémoire, auront une bonne idée des enjeux du financement agricole en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais aussi remercier mes collègues et amis qui m'ont soutenu directement ou indirectement tout au long de la rédaction de ce mémoire. Je pense notamment à Fatima Dicko, Damien Baudry, Imane Essrifi, Saër Lô, Manel Belbèche, Jonathan Delmas, et à bien d'autres encore qui m'excuseront de ne pas les avoir nommés.

Enfin, merci à ma famille, et particulièrement à ma mère sans qui je n'aurais pas pu effectuer mes études au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
DÉMARCHE DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE.....	5
1.1 DÉMARCHE DE RECHERCHE.....	5
1.2 MÉTHODOLOGIE.....	9
1.2.1 Une approche qualitative	9
1.2.2 Les données.....	10
CHAPITRE II	
CONTEXTES MACRO-ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET SITUATION ACTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE.....	12
2.1 LA CRISE ALIMENTAIRE	12
2.2 PRÉSENTATION DE LA CÔTE D'IVOIRE	16
2.2.1 Situation économique	17
2.2.2 La situation du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire	20
2.2.2.1 Les différents types d'emprunteurs	21
2.2.2.2 Le système de financement bancaire.....	21
2.2.2.3 La microfinance.....	23
2.2.3 Le cadastre	25

CHAPITRE III

LE RÔLE DES BANQUES EN TANT QU'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS	27
3.1 LA PLACE DES BANQUES DANS L'OFFRE DE CAPITAUX.....	27
3.2 LES RÈGLES PRUDENTIELLES.....	30
3.3 LES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE	32
3.3.1 Le risque de marché	32
3.3.2 Le risque opérationnel	32
3.3.3 Le risque de crédit.....	34
3.4 LES RELATIONS D'AGENCE DE LA GOUVERNANCE DES BANQUES	34

CHAPITRE IV

LES FONDEMENTS DE LA THÉORIE FINANCIÈRE APPLIQUÉS AU PRÊT BANCAIRE	37
4.1 LES ACTIVITÉS DE PRÊT EN TANT QU'OPÉRATIONS BANCAIRES.....	37
4.1.1 Les différentes activités des banques.....	37
4.1.2 Le prêt (ou <i>crédit</i>) bancaire.....	38
4.1.3 Le prêt agricole	39
4.1.3.1 Les risques associés à la mise en place du financement agricole.....	40
4.2 LE PROCESSUS DE PRÊT AGRICOLE	42
4.2.1 L'ouverture du dossier	42
4.2.2 Le traitement du dossier.....	43
4.2.3 La décision et les formalités administratives	44
4.2.4 Le suivi du dossier	44
4.2.5 Le remboursement	45
4.3 FONDEMENTS THÉORIQUES DES PROBLÈMES DE PRÊT	48
4.3.1 La théorie des coûts de transaction	48
4.3.2 Les coûts d'agence et l'asymétrie d'information	53
4.3.2.1 L'asymétrie d'information <i>ex ante</i> et <i>ex post</i>	54
4.4 LES MOYENS DE GÉRER LES RISQUES ET LES PROBLÈMES DÉCOULANT DE L'OPÉRATION DE PRÊT	56
4.4.1 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau de l'emprunteur.....	56

4.4.2 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau du prêteur	65
4.4.3 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau du contexte	68
CHAPITRE V	
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	77
CONCLUSION.....	86
ANNEXE A	
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'UÉMOA	88
ANNEXE B	
SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE.....	90
ANNEXE C	
GUIDE CANADA	92
ANNEXE D	
GUIDE CÔTE D'IVOIRE.....	94
BIBLIOGRAPHIE	97

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Comprendre le contexte dans lequel évoluent les banques.....	6
Figure 1.2	Comprendre la relation principal/agent dans une transaction de prêt agricole .	8
Figure 1.3	Analyse et recommandations pour les prêts agricoles en pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire	9
Figure 2.1	Prévisions à long terme des prix dans le secteur alimentaire.....	13
Figure 2.2	Évolution du taux d'inflation mensuel et du prix des produits alimentaires....	14
Figure 2.3	Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation de Côte d'Ivoire.....	19
Figure 3.1	Le risque opérationnel	33
Figure 4.1	Le modèle individuel	60
Figure 4.2	Le modèle de portefeuille	61
Figure 4.3	Le modèle de l'intermédiaire	61
Figure 4.4	Le swap sur défaillance.....	67
Figure 4.5	Structure d'indemnisation dans le cas de l'assurance climatique basée sur un indice.....	71
Figure B.1	Synthèse de la démarche de recherche	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Note de conjecture	21
Tableau 2.2	Évolution des dépôts et des crédits des SFD de 2002 à 2006	24
Tableau 4.1	Synthèse du processus de prêt agricole.....	46
Tableau 4.2	Caractéristiques de l'investissement	53
Tableau 4.3	Synthèse des moyens de gestion des risques et problèmes découlant de l'opération de prêt	73
Tableau A.1	Indicateurs économiques et financiers de l'UÉMOA.....	89

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCÉAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIAO-CI	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale – Côte d'Ivoire
BICICI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
IMF	Institution de microfinance
SGBCI	Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire
SIB	Société Ivoirienne de Banque
UÉMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ

L'objet de cette étude part du constat suivant : au XXI^e siècle, les mots « disette » et « famine » sont toujours d'actualité. Le continent africain fut, comme tout le monde s'y attendait, le plus touché par la crise alimentaire qui a débuté en 2008. Comble de la malchance : cette crise fut accompagnée d'une crise financière, ce qui n'a bien évidemment pas arrangé les choses. Une multitude de facteurs peuvent expliquer pourquoi l'Afrique – notamment l'Afrique de l'Ouest – reste aujourd'hui embourbée de manière récurrente dans le fléau de la faim. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le financement de l'agriculture, qui sera le point central de cette étude. Nous avons pointé du doigt le financement agricole car l'une des principales causes de la crise se situe au niveau de l'offre qui n'a pu suivre la demande.

Afin d'inverser cette tendance, ou du moins de parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande, l'une des questions auxquelles il serait intéressant de répondre serait la suivante : Dans quelle mesure les banques jouent-elles un rôle dans le bon fonctionnement du système de financement de l'agriculture ? Dans le cadre de ce travail, nous posons plus précisément les questions de recherche ci-après : Comment les risques dans la relation prêteur bancaire / emprunteur lors d'une transaction de prêt agricole sont-ils gérés dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ? Corollaire de la question précédente : quelles sont les particularités d'une opération de prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ? Finalement, la compréhension des relations prêteur / emprunteur rend-t-elle possible une gestion des risques adaptée à la transaction de prêt agricole ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons dans un premier temps décrit l'environnement dans lequel évoluent les banques. Nous avons par la suite étudié la relation entre prêteur et emprunteur ainsi que la transaction de prêt afin de mettre en relief les difficultés de l'octroi de crédit. Enfin, nous avons émis un certain nombre de recommandations à partir des éléments recueillis.

Nous sommes arrivés à la conclusion que le financement bancaire de l'agriculture dans un pays en voie de développement tel que la Côte d'Ivoire comporte certaines particularités. Celles-ci se manifestent par un contexte économique morose et des faiblesses institutionnelles qui rendent difficile l'octroi de crédit. De plus, nous pouvons conclure qu'une bonne compréhension des coûts de transaction et de la relation d'agence entre prêteur bancaire et emprunteur permet de mieux diagnostiquer les problèmes et les risques rattachés à l'octroi de prêt. Il devient alors plus aisé d'identifier des outils de gestion adaptés.

Mots clés : prêt bancaire, agriculture, problème d'agence, coût de transaction, gestion du risque, Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest.

INTRODUCTION

Les êtres humains ont-ils oublié qu'il faut manger pour vivre ? Cette question peut paraître simpliste et réductrice d'un premier abord ; néanmoins, elle cache d'autres questions qui sont beaucoup plus sérieuses. En 2008, les émeutes de la faim ont fait tâche d'huile dans le monde entier, de l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Afrique. Le problème alimentaire ne date pas d'hier en Afrique sub-saharienne. Déjà en 1989, Denis Requière-Desjardins prévoyait l'aggravation de ce problème en Afrique. La crise actuelle de la faim nous rappelle l'importance stratégique d'une agriculture solide et diversifiée. À cette crise alimentaire est venue s'ajouter une crise financière. Dans ce contexte plus que mouvementé, il devient plus important que jamais de s'interroger sur l'efficacité du système agricole et, par conséquent, sur celle de son système de financement.

Afin de mieux comprendre les difficultés qui freinent le développement économique, nous ferons un portrait du financement agricole. Nous concentrerons notre étude sur l'activité bancaire commerciale, plus précisément sur l'opération de prêt, les moyens recommandés par la littérature pour résoudre les problèmes qui en découlent ainsi que sur la relation entre une banque, qui détient des fonds et peut décider de les prêter, et un emprunteur. Le terme « emprunteur » désigne ici une personne physique ou morale ayant une exploitation agricole, quelle que soit sa taille. Cela inclut donc le crédit comme le microcrédit.

Nous avons pointé du doigt le financement agricole car l'une des principales causes de la crise se situe au niveau de l'offre qui n'a pu suivre la demande. En effet, la population mondiale et le niveau de vie étant en augmentation d'année en année – notamment en Asie –, la courbe de la demande croît plus rapidement que celle de l'offre de produits alimentaires. Dans ce contexte, nous pouvons nous attendre à sentir une tension permanente au niveau des prix s'il n'y a pas de stock suffisant de même qu'à revoir les prix grimper en flèche en cas

d'accident climatique. Afin d'inverser cette tendance, ou du moins parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande, l'une des questions auxquelles il serait pertinent de répondre serait la suivante : Dans quelle mesure les banques jouent-elles un rôle dans le bon fonctionnement du système de financement de l'agriculture ? Nous posons plus précisément les questions de recherche ci-après : comment les risques dans la relation prêteur bancaire / emprunteur lors d'une transaction de prêt agricole sont-ils gérés dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ? Corollaire de cette question : quelles sont les particularités d'une opération de prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ? Et la compréhension des relations prêteur / emprunteur rend-t-elle possible une gestion des risques adaptée à la transaction de prêt agricole ?

Ce mémoire est le produit d'une réflexion sur un pays en particulier : la Côte d'Ivoire. Ce choix spécifique n'est pas un hasard. En effet, malgré la crise sociopolitique qu'a connue ce pays cette dernière décennie, il n'en reste pas moins que son niveau de développement (estimé grâce au PNB/habitant¹) est nettement supérieur à celui des autres pays de la région ouest africaine ; son économie est également plus développée et diversifiée.

Pour répondre à nos questions de recherche, nous analyserons en premier lieu le contexte macroéconomique permettant d'expliquer les conditions qui encadrent ce domaine d'activité en Afrique de l'Ouest. Nous examinerons le rôle des banques dans le système financier et les compétences qu'elles ont développées en tant qu'intermédiaires financiers. Pour ce faire, nous adopterons une démarche d'analyse itérative entre les conditions macroéconomiques et les capacités micro-organisationnelles des banques. Par ailleurs, en tant qu'intermédiaires financiers, ces banques sont soumises à un cadre réglementaire et environnemental concurrentiel – que nous décrirons par la suite – qui les oblige à développer des processus de gestion des risques et des compétences organisationnelles pour gérer ces derniers.

¹ En 2006, la Banque mondiale estimait le PNB *per capita* de la Côte d'Ivoire à 870 \$; hormis ceux du Cap Vert (2190 \$) et du Nigéria (790 \$), les PNB des autres pays se situent à 460 \$ (Mali), 420 \$ (Burkina Faso), 350 \$ (Togo), etc.

Nous explorerons également les conditions micro-organisationnelles qui entourent et expliquent la décision de consentir un prêt plutôt qu'un autre, comme la qualité des compétences organisationnelles du prêteur ou la qualité des informations reçues. Pour expliquer les conditions et difficultés de la relation prêteur / emprunteur, nous ferons appel aux fondements de la théorie de l'agence pour mieux explorer la relation principal prêteur / agent emprunteur. Nous poursuivrons notre réflexion avec la théorie des coûts de transaction appliquée aux coûts engendrés par la relation contractuelle existant entre prêteur et emprunteur. En effet, l'analyse selon l'approche de l'économie des coûts de transaction peut nous éclairer sur l'efficacité des organisations au sens du courant théorique de Williamson (1975). Les coûts de transaction peuvent en outre être étudiés dans une perspective plus macroéconomique ; cela permet de révéler et de comprendre l'impact des contextes institutionnel et économique d'un pays sur la faisabilité de certaines transactions en fonction des coûts qui y sont associés en vue de protéger la propriété et les droits des parties impliquées dans une relation contractuelle comme un prêt agricole.

Ensuite, après avoir défini notre cadre conceptuel global, nous décrirons de façon détaillée les étapes critiques qui marquent l'évolution d'une demande acceptée de prêt agricole afin de mieux identifier les informations nécessaires à l'étude d'un dossier de crédit et les risques qui y sont associés. Cela nous permettra dans une partie ultérieure de nous référer à la théorie financière pour identifier les contributions théoriques plus spécifiques qui permettent de mieux comprendre et analyser la transaction de prêt, la position de la banque par rapport à son emprunteur ainsi que les moyens de gérer les risques qui découlent de ladite transaction. Il s'agira alors de nous servir de façon concrète de ces contributions théoriques pour expliquer les solutions apportées par la théorie en vue d'améliorer la transaction de prêt et la relation prêteur / emprunteur.

Enfin, suite à la revue des moyens pour gérer les difficultés issues de la transaction de prêts agricoles, il s'agira à la lumière des informations complémentaires recueillies sur le terrain de compléter l'analyse en apportant des recommandations en vue de l'amélioration des pratiques au niveau « micro » de la transaction comme au niveau plus « macro » et institutionnel et ce,

en explorant les politiques qui peuvent être adoptées par les gouvernements pour faciliter le prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE I

DÉMARCHE DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Démarche de recherche

Afin de répondre à la problématique de base, cette étude a été réalisée en suivant une démarche divisée en trois grandes étapes, à savoir : (1) la compréhension du contexte dans lequel évoluent les banques ; (2) la compréhension de la relation principal / agent dans une transaction de prêt agricole ; et (3) l'analyse et l'exploration de solutions et de pistes de solutions possibles à développer en réponse aux problèmes et aux risques inhérents au financement agricole (voir annexe B).

En premier lieu, nous nous appliquerons à décrire les particularités d'une opération de prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire. Nous poserons l'hypothèse suivante :

Les contextes économique et institutionnel d'un pays en voie de développement rendent difficile l'octroi d'un prêt agricole bancaire.

Cette hypothèse semble simple mais elle implique de bien comprendre et de vérifier l'impact de la dimension institutionnelle entourant le financement des activités agricoles sur la transférabilité des techniques plus sophistiquées en application dans les pays développés.

Pour vérifier cette hypothèse, nous décrirons les contextes macroéconomique et institutionnel ainsi que la situation actuelle en Côte d'Ivoire. Ce contexte nous permettra ainsi de mettre en évidence l'importance stratégique de l'agriculture, notamment pour l'Afrique. Pour qu'une

agriculture digne de ce nom existe dans cette région du monde, un financement adéquat reste le nerf de la guerre, d'où l'importance de l'efficacité du système financier et en particulier de l'activité bancaire qui en fait partie.

Une fois que le contexte aura été analysé, nous tenterons de comprendre la place occupée par les banques au sein du système financier. Nous décrirons plus précisément leur rôle dans l'allocation de capitaux ainsi que les règles prudentielles qu'elles doivent suivre.

Cette étape est synthétisée dans la figure 1.1 ci-après.

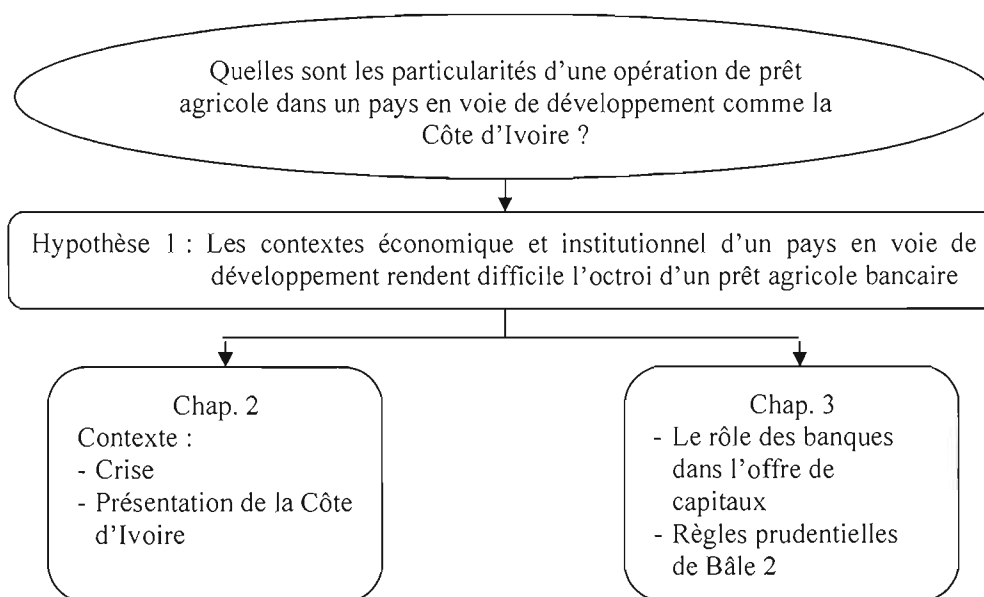


Figure 1.1 Comprendre le contexte dans lequel évoluent les banques

Nous amorcerons ensuite la compréhension de la relation principal / agent dans une transaction de prêt, notamment en ce qui a trait aux problèmes et risques découlant des opérations liées aux crédits agricoles. En corollaire à la problématique de base, nous nous interrogerons sur le déroulement, dans une transaction de prêt agricole, des relations entre prêteur et emprunteur. Nous poserons l'hypothèse suivante :

Comprendre la relation entre prêteurs bancaires et emprunteur dans la transaction de prêt permet l'identification d'outils appropriés pour gérer les risques.

Pour vérifier et corroborer cette hypothèse, nous décrirons d'une part l'activité de prêt bancaire en établissant une description générale et en décortiquant l'opération de prêt agricole. D'autre part, nous nous attarderons sur les fondements théoriques de la décision d'octroi d'un prêt. Ces deux étapes nous permettront ainsi de mettre en évidence les principaux problèmes et risques auxquels sont confrontées les banques pour l'octroi d'un crédit agricole. Une fois ces derniers mis en relief, nous nous attèlerons à faire une revue de littérature sur les moyens utilisés pour gérer les risques du prêt agricole. Celle-ci sera complétée par les informations issues des entretiens réalisés sur le terrain. Cette étape est synthétisée dans la figure 1.2 ci-après.

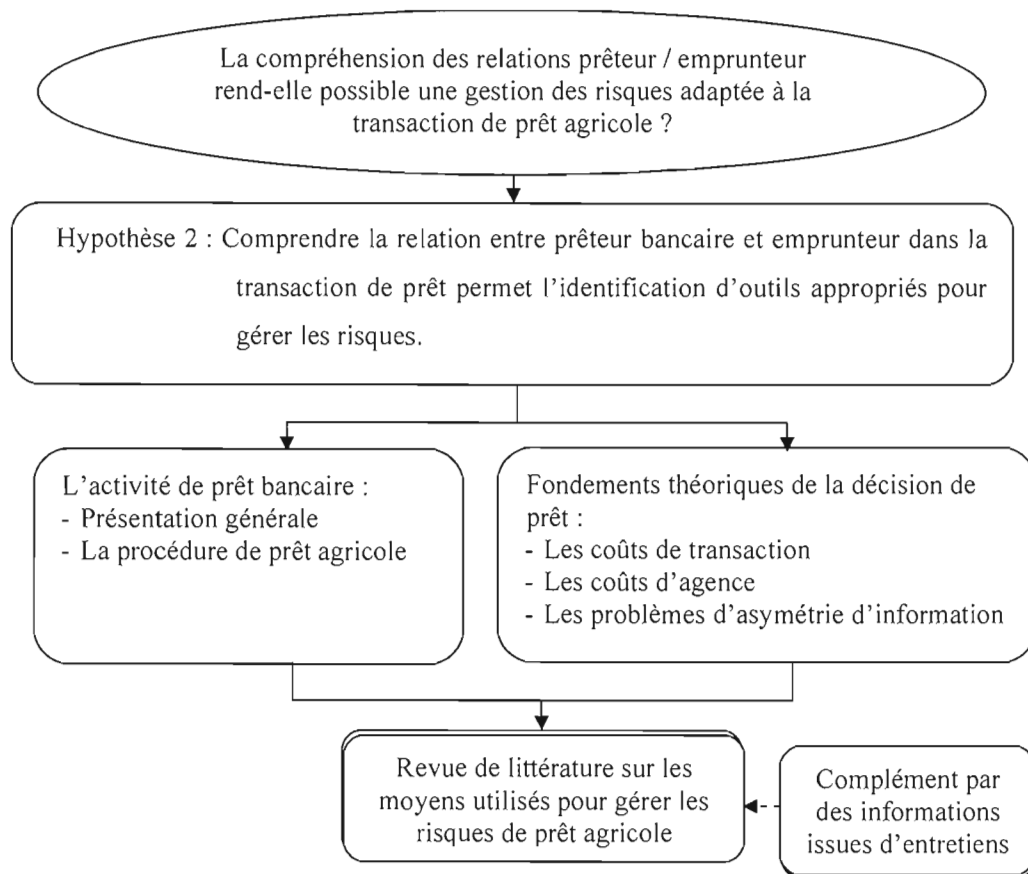


Figure 1.2 Comprendre la relation principal/agent dans une transaction de prêt agricole

Enfin, la dernière étape de notre démarche de recherche visera à analyser les points clés et les informations soulevés tout au long de notre étude. Il s'agira de tirer les conclusions de nos deux hypothèses pour qu'au fur et à mesure de notre analyse, nous puissions proposer des recommandations et pistes de solutions pour l'amélioration du système de financement agricole.

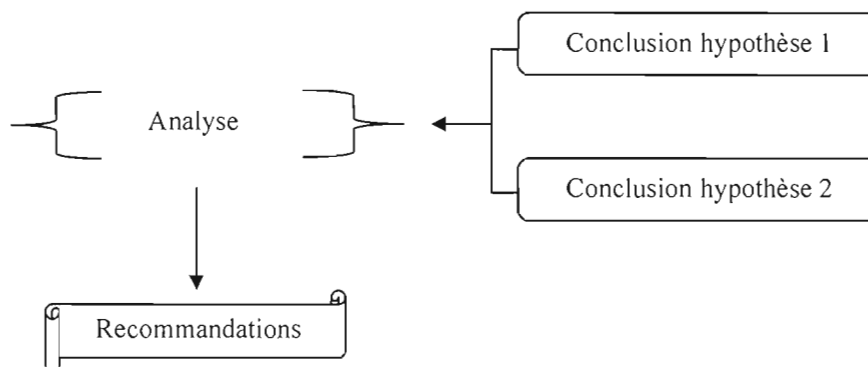


Figure 1.3 Analyse et recommandations pour les prêts agricoles en pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire

1.2 Méthodologie

1.2.1 Une approche qualitative

Afin de répondre à notre problématique de recherche, nous avons adopté une approche qualitative, exploratoire et explicative. Pour la collecte et l'analyse des données, le choix s'est porté sur une approche qualitative en raison de :

- la nature non numérique des données ;
- la reconnaissance, par l'utilisation de cette approche, d'une certaine subjectivité de la part du chercheur et des individus intervenant dans la recherche ;
- l'orientation de la recherche qui se veut plutôt exploratoire dans un contexte de crise alimentaire et financière.

Thiéart (1999) discerne d'ailleurs une limite de l'approche qualitative, à savoir « qu'elle s'inscrit dans une démarche d'étude d'un contexte particulier² », donc non généralisable.

² Citation page 97.

Nous considérons notre démarche comme descriptive et explicative car elle vise à explorer, voire à « améliorer ce qui est déjà connu » (Thiéart, 1999).

1.2.2 Les données

Les différents types de données collectées pour cette étude proviennent de sources principalement secondaires, mais des sources primaires ont également été utilisées.

Notre étude a débuté par une revue de littérature sommaire de même que par une collecte de données secondaires sur Internet et à la bibliothèque. Ces données sont principalement constituées d'articles et d'ouvrages scientifiques, de publications macroéconomiques gouvernementales et d'organismes internationaux (ONU, Banque mondiale, etc.), de rapports de conférences et de rapports annuels bancaires. Contrairement à notre idée de départ, les données secondaires sur le sujet n'ont pas été faciles d'accès. Cette observation concorde avec ce que Thiéart (1999) qualifie d'idée reçue concernant une plus grande accessibilité des données secondaires. En effet, nous avons été confrontés à une très grande quantité d'informations qui n'étaient pas à jour.

Une fois cette base constituée, nous nous sommes attelés à rassembler tout au long de l'étude des informations à titre complémentaire afin de corroborer, et en quelque sorte valider, les informations théoriques rassemblées en parallèle. Ces données primaires ont été collectées sur le terrain, en Côte d'Ivoire et au Canada, par l'entremise des entretiens individuels de type semi-directif. Les entretiens en Côte-d'Ivoire ont été réalisés auprès de 3 responsables de 2 banques commerciales importantes, la SGBCI (Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire) et la SIB (Société Ivoirienne de Banque). Par ailleurs, les entretiens au Canada ont été réalisés, d'une part, auprès d'une personne chargée de la clientèle agricole de la RBC (Banque Royale du Canada) et, d'autre part, auprès d'un directeur de gestion de portefeuille de la BMO (Banque de Montréal). Ainsi, avons-nous pu recueillir un point de vue extérieur

de la zone étudiée. De plus, un entretien téléphonique a été réalisé auprès d'un exploitant agricole.

Nos différents entretiens se sont déroulés avec l'aide d'un guide de questions portant sur les thèmes suivants : la procédure de financement, le cadre institutionnel et politique, et la gestion du risque. Suite à chaque entretien sur le terrain, le résumé de celui-ci a été transmis aux personnes rencontrées afin de vérifier l'exactitude du résumé. Ce guide a subi quelques modifications afin d'être adapté aux différences régionales du Canada (voir Annexe A) et de la Côte d'Ivoire (voir Annexe B). Il comporte deux types de questions que Rubin et Rubin (1995) qualifient de « questions principales » et de « questions d'investigation ». Selon les auteurs, ces types de questions servent respectivement à introduire le point à aborder et à rendre une réponse plus claire (ou à la compléter). Il est également à noter qu'un suivi a été effectué auprès des personnes rencontrées tous au long de cette étude; ce suivi concernait notamment certaines questions qui se sont greffées en cours de route aux questionnaires de base.

Comme nous l'avons suggéré précédemment, parallèlement à la collecte de données primaires, une revue de littérature plus approfondie a été réalisée afin de faire ressortir plusieurs éléments au-delà des fondements théoriques de la décision de prêter des fonds. Premièrement, cela met en exergue les étapes de la procédure de financement. Pour bien identifier les étapes de la démarche de prêt, nous avons fait appel à la littérature et aux informations recueillies par nos entrevues. Deuxièmement, cela souligne les problèmes rencontrés par les banques ainsi que les moyens identifiés pour gérer les risques de prêt agricole

Finalement, nous avons effectué notre analyse en tirant les conclusions des hypothèses que nous avons énoncées et ce, à la lumière de l'ensemble des informations récoltées.

CHAPITRE II

CONTEXTES MACRO-ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET SITUATION ACTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE

L'Afrique n'a pas été épargnée par la crise économique internationale qui a débuté en 2008. Celle-ci s'est traduite par un ralentissement brutal de l'économie. En effet, la croissance du PIB prévue par la BAD (Banque Africaine de Développement) a été divisée par 2 pour atteindre 2,8 % pour 2009 au lieu des 5,5 % estimés au préalable. De plus, les perspectives dressées par la BAD sont assez inquiétantes en raison de l'effondrement des exportations des pays du continent. Les pertes de revenus prévues pour 2009 sont estimées à 250 milliards de dollars US ; celles-ci sont principalement liées à l'écroulement de la demande mondiale. Nous pouvons également noter que la baisse des prix des matières premières (minérales et agricoles) aide grandement à creuser le déficit de nombreux pays africains. À titre d'exemple, le prix du coton, qui représente plus de 75 % des exportations annuelles du Mali, a chuté de 25 % entre le premier trimestre 2008 et janvier 2009. Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne subit de plein fouet la crise du crédit due à l'assèchement des liquidités à travers le monde. Nous ferons en premier lieu une description du contexte de la crise alimentaire dans lequel s'inscrit cette étude. Nous dresserons ensuite un portrait de la Côte d'Ivoire au niveau économique, institutionnel et de son système de financement.

2.1 La crise alimentaire

La crise alimentaire mondiale touche une trentaine de pays, dont six de la zone CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), à savoir le Liberia, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et la Guinée-Bissau. Cette crise a provoqué de

nombreuses émeutes et fait beaucoup de victimes à travers le monde. Parmi les causes possibles, on observe de mauvaises récoltes, une demande mondiale qui grimpe ainsi qu'un marché très attirant pour des spéculateurs peu scrupuleux. De plus, cette crise ne semble pas prête de s'arrêter, comme nous le montre la projection de la figure 2.1. En effet, les prix des principales denrées ne devraient pas, en tout cas à court terme, revenir à leurs niveaux initiaux.

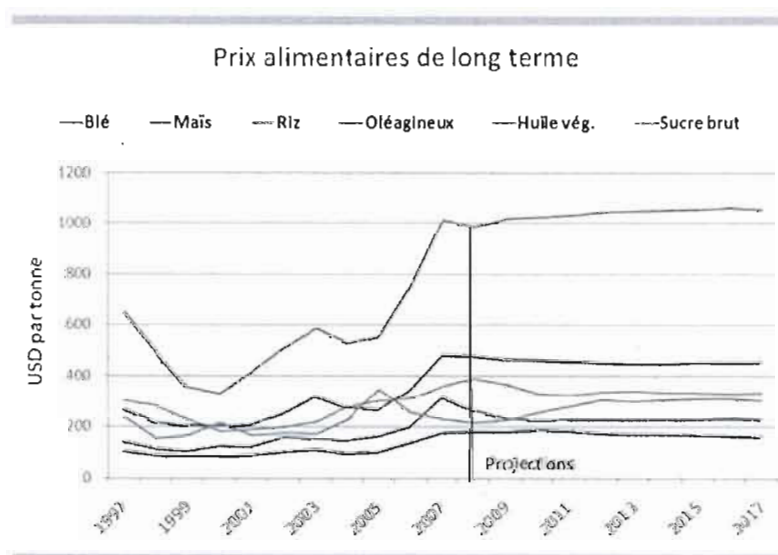


Figure 2.1 Prévisions à long terme des prix dans le secteur alimentaire
Source : OCDE-FAO.

L'Afrique de l'Ouest a enregistré en 2008 ses plus hauts taux d'inflation avec une moyenne annuelle dans l'espace UÉMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) de 7,3 % en 2008 contre 2,2 % à la même période en 2007 (Figure 2.2). Ce bond résulte d'une part de la hausse des prix alimentaires, et d'autre part, des transports en relation avec l'augmentation du prix du pétrole.

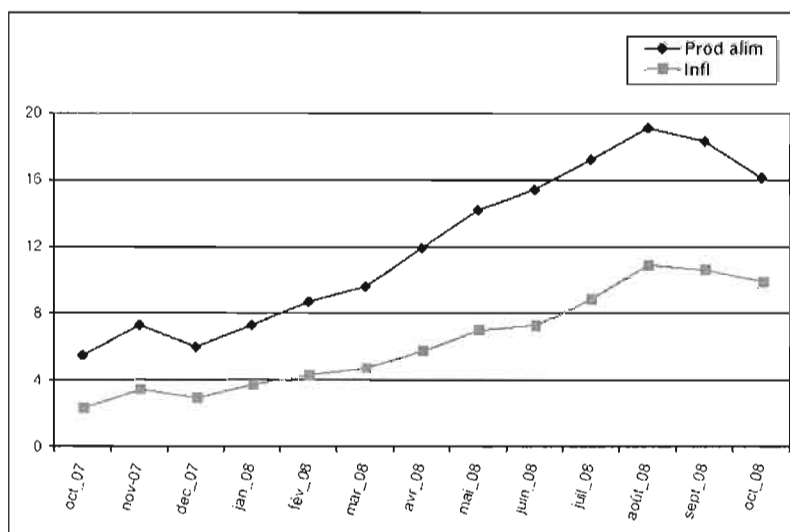


Figure 2.2 Évolution du taux d'inflation mensuel et du prix des produits alimentaires
Source : UÉMOA, 2008.

Au niveau mondial, nous avons assisté à de mauvaises récoltes – notamment dues aux graves sécheresses qu’ont connues en 2007 de grands pays agricoles comme l’Australie et l’Ukraine.

Dans la même période, la demande de produits alimentaires a explosé pour deux raisons. D’une part, la hausse des prix agricoles est imputable à la production de biocarburants dont la demande est en forte hausse. L’exemple le plus frappant est celui du cours du maïs qui a grimpé de 60 % entre 2005 et 2007. D’autre part, il ne faut pas négliger l’appétit grandissant des pays émergents comme l’Inde, la Chine et le Brésil. En effet, les populations de ces pays augmentent ; de fait, les classes moyennes se développent et elles mangent davantage et mieux. Cette situation est problématique dans la mesure où, pour répondre à la hausse de la demande mondiale, il faudrait que la production puisse se développer au même rythme. Or, les problèmes climatiques ont empêché la production de se développer au même rythme que la consommation l’année dernière. Les stocks et l’offre étant descendus à un niveau très faible, cela a fini par faire exploser les prix.

Par ailleurs, la plupart des bourses ont connu des baisses de performance depuis le début de la crise des « subprimes ». Par conséquent, de nombreux spéculateurs (compagnies d'assurances, banques et fonds de pension) ont délaissé le marché des actions pour se tourner vers les produits agricoles. Cette situation contribue ainsi à faire monter les prix.

Enfin, la mise en place des programmes d'ajustements structurels dictés par le FMI et la Banque mondiale est très souvent pointée du doigt. Selon Philippe Chalmin³, les spéculateurs ne seraient pas les plus à blâmer : il accuse en effet le FMI et la Banque mondiale d'avoir détruit dans les années 1980 et 1990 les politiques agricoles dans le cadre des plans d'ajustements structurels. Il s'agit d'un processus entamé dans les années 1980, qui a pour objectif la réduction des déséquilibres macroéconomiques et qui est fondé sur les trois principes suivants (Azoulay et Dillon, 1993) :

- « Une restructuration de la demande ». Celle-ci s'est traduite par une politique budgétaire d'austérité (réduction des dépenses de l'État, coupure des subventions, des effectifs, ...).
- « Une libéralisation interne », par la réduction du rôle de l'État, notamment en matière de régulation des prix.
- « Une ouverture maximale au marché mondial », c'est-à-dire une ouverture à la concurrence internationale et la suppression des protections.

Ces plans d'ajustements sont un échec pour plusieurs raisons, notamment l'incohérence entre ces initiatives et les réalités sociale, politique et culturelle africaines. Par exemple, les politiques de prix mises en place se sont heurtées aux fortes imperfections du marché. De plus, leur effet sur les dépenses publiques, la répartition des revenus et l'évolution de la croissance ont entraîné des conséquences sociales néfastes (baisse des salaires réels, dégradation de la sécurité alimentaire, réduction des services sociaux, ...). En Côte d'Ivoire, « le PIB par tête n'a pas augmenté, les indicateurs sociaux se sont dégradés, les structures de la production agricole ont été détruites [...] » (Jarret et Mahieu, 2002, p.34).

³ Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine.

Aujourd'hui, plusieurs gouvernements de pays en voie de développement veulent relancer les productions locales. Ce repositionnement est difficile car cela prendra de nombreuses années alors même que la crise ne fait que commencer.

2.2 Présentation de la Côte d'Ivoire

La République de Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest. Le pays a une superficie de 322 462 km² et 18,9 millions⁴ d'habitants. Il est bordé à l'ouest par la Guinée et le Libéria, au nord par le Burkina Faso et le Mali, et à l'est par le Ghana. La Côte d'Ivoire fait partie de la CÉDÉAO et elle est le pilier de l'UÉMOA.

La CÉDÉAO (ECOWAS en anglais) est un regroupement de 15 pays ouest-africains né en 1975. Celui-ci est composé de huit pays francophones, (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo), cinq pays anglophones (la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, la Sierra Leone) et deux pays lusophones (Cap Vert, Guinée-Bissau).

Sa mission est de « promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles [...]. » Le principal objectif de la CÉDÉAO est de construire un marché commun et une union monétaire entre les États membres.

Malgré que cette communauté ait des ambitions plus grandes que ses actes, ses principales réalisations sont : la signature d'un protocole sur la libre circulation des ressortissants des pays membres ; la disparition progressive, d'une part, des barrières administratives aux

⁴ Source : Banque mondiale, 2006.

postes-frontières, et d'autre part, des barrières douanières sur certains produits afin de favoriser les échanges commerciaux intracommunautaires.

L'UÉMOA est un regroupement qui a été créé le 10 janvier 1994 par huit États d'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage du franc CFA. Ces membres sont la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée-Bissau (qui s'est jointe à l'union le 02/05/97), le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Togo et le Sénégal. Les objectifs de l'UÉMOA sont d'une manière générale les mêmes que ceux de la CÉDÉAO pour ce qui est de l'intégration économique des États membres. Par ailleurs, l'UÉMOA prévoit l'élaboration de politiques sectorielles communes parmi lesquelles on peut citer la Politique Agricole de l'Union, adoptée en décembre 2001. En effet, l'essentiel des exportations de l'union concerne des produits agricoles.

Au sein de l'UÉMOA, la Côte d'Ivoire constitue l'économie dominante avec environ 34 % du PIB de l'UÉMOA en 2007. Elle est suivie du Sénégal (19 % du PIB), du Burkina Faso et du Mali (12 % chacun). Les autres pays viennent ensuite avec des proportions de 10 %, 7 %, 4 % et 1 % respectivement pour le Bénin, le Niger, le Togo et la Guinée-Bissau⁵.

2.2.1 Situation économique

Dès son indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour une stratégie de développement fondée sur l'ouverture vers l'extérieur. Ses principaux axes étaient :

- le libéralisme économique comme projet de société et forme d'organisation de l'activité économique ;
- l'ouverture vers l'extérieur comme soutien à la croissance ;
- la promotion de l'agriculture, notamment les cultures de rente, comme moteur de la croissance (Koffi Koffi, 2008, p.26).

⁵ Voir annexe A.

Depuis lors, le secteur agricole fait partie des principaux moteurs de croissance de la Côte d'Ivoire. En 2007, le PIB de ce pays s'élevait à 19,8⁶ milliards de dollars US. Depuis les années 1980, la structure économique s'est stabilisée autour de 30 % du PIB pour le secteur primaire (notamment soutenu par le café et le cacao), autour d'une moyenne de 25 % du PIB pour l'industrie, et autour de 50 % du PIB pour le secteur tertiaire.

Dès l'an 2000, l'activité économique a été perturbée par de nombreuses tensions sociopolitiques auxquelles se sont greffées les crises alimentaire et financière. Toutefois, ces tensions semblent s'estomper avec une reprise des investissements de 14 % ; on note ainsi une hausse de 18,2 % et de 12,4 % des investissements provenant respectivement des domaines public et privé. De plus, la Côte d'Ivoire enregistrait en 2008 un taux de croissance de 2,9 %, contre 1,5 % en 2007. D'après un rapport de la commission de l'UÉMOA, cette progression serait due à la production vivrière (ainsi qu'à l'extraction minière) et non à l'agriculture d'exportation. En effet, la valeur ajoutée de la production vivrière est passée de 2,7 % en 2007 à 2,9 % en 2008, tandis que la progression de la production d'exportation a stagné à 0,1 % en 2007 et 2008.

En ce qui concerne les perspectives de l'année 2009, le taux de croissance économique serait, sous réserve de révision, de 4,3 %. Le secteur agricole y contribuerait avec une augmentation de la production de 4,9 %.

En 2008, la Côte d'Ivoire a connu une forte inflation avec un taux de 6,5 % comparativement à celui de 1,9 % observé pour l'année 2007.

⁶ Source : Banque mondiale; URL : <http://go.worldbank.org/ISF48T40L0>.

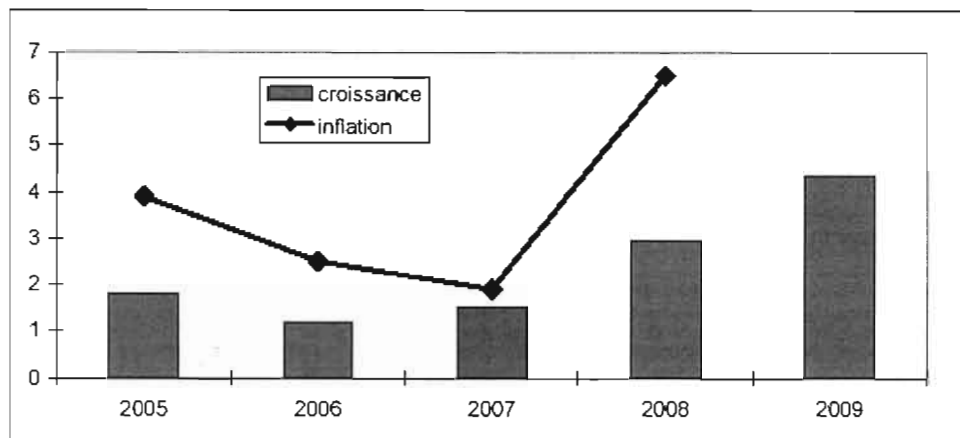


Figure 2.3 Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation de Côte d'Ivoire
Source : UÉMOA.

Ce taux aurait été plus important si l'État n'était pas intervenu, comme l'indiquent les mesures mises en place dans cet extrait du rapport semestriel d'exécution multilatérale :

(...) suspension de la perception des droits de douane et la réduction du taux de TVA sur les produits de grande consommation ainsi que la mise en œuvre de la politique de prix concertée avec les opérateurs de la grande distribution (...). (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, 2008, p. 38.)

La dette publique, quant à elle, demeure un lourd fardeau à traîner par la Côte d'Ivoire; elle met du plomb dans les ailes de sa croissance. Bien qu'elle représente 66,7 % du PIB en 2008 contre 78,5 % en 2007, la dette ivoirienne s'élève à 6 818,8 milliards de francs CFA à la fin de l'exercice 2008.

La principale limite de l'économie ivoirienne, mais qui représente également sa force, est le cacao. L'exploitation de cette culture de rente est en effet une manne pour les caisses de l'État car elle permet de rendre la balance de paiement excédentaire et octroie d'importantes marges bénéficiaires aux banques. Bref, elle permet de tirer la croissance vers le haut. Toutefois, le pays est à genoux lorsque les termes de l'échange du marché du cacao sont défavorables, d'où la nécessité de trouver d'autres sources de croissance. Parmi les autres

limites de l'économie ou entraves à la croissance, on retrouve par exemple la corruption, qui sévit « dans tous les compartiments de la société » (Koffi Koffi, 2008), et l'instabilité politique depuis le coup d'État de 1999.

2.2.2 La situation du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire

L'agriculture représente une part importante de l'économie des États d'Afrique de l'Ouest. Elle repose sur des cultures comme le coton, la banane, l'ananas, le palmier à huile, l'hévéa, etc. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire est un pays agricole centré sur les cultures d'exportation et dont la richesse repose sur le binôme café / cacao. En 2003, l'agriculture employait 45 % de sa population active, ce qui représentait 28 % du PIB et générait environ 60 % du revenu des exportations. Selon la FAO (Organisation des Nation Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture), le pays a la volonté de diversifier son agriculture. Cette diversification se traduit notamment par le développement des productions vivrières au même titre que les cultures de rente⁷. Les principales productions vivrières sont l'igname, le riz, le manioc, la banane plantain, le maïs, le mil et le sorgho.

Selon Koffi Koffi (2008), le secteur agricole en Côte d'Ivoire souffre de 4 maux :

- une population active agricole vieillissante ;
- des méthodes culturales encore précaires et une faible mécanisation, donc une faible productivité ;
- un faible encadrement agricole et une destruction des filières avec un faible intérêt pour l'agriculture vivrière et la production animale ;
- des problèmes fonciers récurrents.

⁷ Culture de rente (café, cacao, arachides, ananas) : culture qui peut générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation, par opposition à la culture vivrière (fruits, légumes), destinée habituellement à la consommation locale.

2.2.2.1 Les différents types d'emprunteurs

Nous pouvons classer la demande de financement agricole en Côte d'Ivoire en fonction du type d'exploitation. Les trois types d'intervenants sont :

- les petits planteurs vivriers (formant l'essentiel de la population rurale);
- les planteurs privés de culture d'exportation;
- les sociétés nationales ou multinationales de culture d'exportation (il s'agit de sociétés agro-industrielles exploitant de grandes plantations mécanisées avec des méthodes culturales intensives).

2.2.2.2 Le système de financement bancaire

Malgré son importance, le secteur primaire est d'une manière générale sous-financé. Au niveau de la zone UÉMOA, seulement 4 % des crédits déclarés à la centrale des risques de la BCÉAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) sont orientés vers l'agriculture. Cette répartition est assez faible étant donné que l'agriculture a contribué à 37 % du PIB de cette zone en 2006. La Côte d'Ivoire est d'ailleurs assez représentative de la zone UÉMOA car sur les 1 523,5 milliards de francs CFA de crédit à l'économie, l'offre de crédit alloué à l'agriculture s'élevait à 60,7 milliards en 2007, soit 3,98 % du total.

Tableau 2.1 Note de conjecture

	2006	2007	variations
Crédit intérieur net	1 961,5	1 956,1	-0,3%
- Position nette du Gouvernement	429,7	432,6	+0,7%
- Crédits à l'économie	1 531,8	1 523,5	-0,5%
* Crédits de campagne	96,6	60,7	-37,2%
* Crédits de court terme	1068,3	1009,5	-5,5%
* Crédits de moyen et long terme	366,9	453,3	+23,5%

Source : Ministère de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire.

En 2006, le système bancaire de Côte d'Ivoire comptait 18 banques et 2 établissements financiers. Les banques sont, selon l'article 3 de la réglementation bancaire de l'UÉMOA, des « entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèques ou virements et qu'elles emploient pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit et de placement ». Par ailleurs, les établissements financiers sont, selon l'article 4 de la loi bancaire, des :

(...) personnes physiques ou morales, autres que les banques qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit, de financement de ventes à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations.

Il s'agit d'un système de type oligopolistique car 75 % de l'encours du crédit est détenu par les 5 banques suivantes : la SGBCI, la BICICI, la SIB, la BNI et la BIAO-CI. Le système est sous la surveillance de la BCÉAO, qui est chargé de la politique monétaire des membres de l'UÉMOA.

Selon une étude menée par le cabinet de consultation Horus Development Finance, le système de financement agricole ivoirien se caractérise par (1) la marginalisation d'une grande partie du monde agricole vis-à-vis du système bancaire classique, (2) un environnement jonché d'incertitudes concernant le marché agricole, et (3) une insécurité au niveau du recouvrement des crédits.

Tout d'abord, le « marché » du crédit se caractérise par une offre de prêt bancaire alloué à l'agriculture qui reste rare⁸ et non abordable et ce, bien que la Côte d'Ivoire dispose de l'un des systèmes bancaires les plus développés d'Afrique. Celle-ci est rare car une grande majorité d'agriculteurs sont exclus du système classique et non abordable ; en effet, la prime

⁸ Le crédit bancaire est plutôt alloué aux opérations liées aux exportations.

de risque appliquée aux taux d'intérêt rend ces derniers exorbitants et dissuade les moins aisés.

En ce qui concerne l'environnement agricole, des incertitudes sont constatées tant au niveau des compétences en gestion de nombreux agriculteurs qu'au niveau des risques non contrôlés par ceux-ci tels la sécheresse, le risque de décès de l'emprunteur. (Notons que l'espérance de vie est d'environ 46 ans pour les femmes et 44 ans pour les hommes en 2001.)

Pour ce qui est de la sécurisation des crédits, les banques sont confrontées au manque de fiabilité de la garantie foncière. D'une manière générale, les banques commerciales sont peu enclines à financer une majorité de PME qui sont exclues de facto du système de crédit faute de garanties solides.

2.2.2.3 La microfinance

Les activités de crédits pratiquées en Côte d'Ivoire furent déléguées aux banques commerciales au moment de l'indépendance. Dès lors, seuls les agents économiques capables de fournir des garanties « classiques » comme une hypothèque ou un nantissement pouvaient accéder au crédit. En réponse à la marginalisation du système bancaire des opérateurs moins nantis, la microfinance a vu le jour dans les années 1970. Contrairement aux banques commerciales, les institutions de microfinance (IMF) sont plus proches de leur clientèle et offrent des crédits de plus petits montants. Elles sont également plus flexibles au niveau des garanties qui sont, par exemple, sous forme de caution solidaire, ou plus orientées vers la bonne foi et la moralité de l'emprunteur plutôt que vers l'aspect matériel.

Les institutions de microfinance se sont beaucoup développées depuis une dizaine d'années, notamment en termes d'ouverture de guichets. Selon le ministère des Finances, on comptait en Côte d'Ivoire 210 agences déployées par 91 IMF en 2006. Toujours en 2006, plus de 900 000 personnes avaient recours au service de ces institutions comparativement à 1995 où

moins de 60 000 personnes avaient été dénombrées. Par ailleurs, l'épargne mobilisée et l'encours de crédit client sont en constante augmentation depuis 2002 ; ils représentaient respectivement 72,8 et 31,2 milliards de francs CFA en 2006, comme nous le montre le Tableau 2.2.

Tableau 2.2 Évolution des dépôts et des crédits des SFD de 2002 à 2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Dépôts (milliards de francs CFA)	39	42	51	58	72,8
Crédits (milliards de francs CFA)	14	18	25	21	31,2
Bénéficiaires	48593	49655	57695	62945	933 516

Source : AISFD-CI.

Les services de microcrédit sont offerts par des coopératives d'épargne et de crédit, des caisses villageoises, des banques communautaires, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres systèmes de financement décentralisés. Ces institutions sont encadrées par deux organes du ministère des Finances qui sont sous la tutelle de la BCÉAO. Selon un rapport de la BAD sur le crédit agricole, malgré une remarquable évolution, les IMF ont du chemin à faire en termes « de gestion, de surface financière et d'expertise », notamment pour le prêt de type investissement de moyen et long terme. Afin de corriger les faiblesses du secteur, la BCÉAO a mis en place en 1992 deux programmes⁹ qui ont pour objectif « d'assurer, avec une certaine flexibilité la protection des déposants, la sécurité des opérations, ainsi que l'autonomie financière des institutions ».

⁹ Il s'agit du Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit (PARMEC) et du Programme d'Appui aux Structures Mutualistes d'Épargne et de Crédit (PASMEC).

Le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire subit un certain nombre de contraintes et dispose de nombreux atouts. Au niveau des faiblesses attribuées au secteur, on retrouve principalement le retrait des bailleurs de fonds suite aux tensions sociopolitiques qu'a connues le pays, et dans certains cas, une gestion de la croissance médiocre et un manque de fonds propre. Au niveau de ses principales forces, on note une forte demande de financement d'une population économique viable, mais difficile d'accès pour les banques commerciales. De plus, nous constatons une volonté politique de l'État de développer ce secteur pour qu'il occupe une véritable place au sein du système financier ivoirien, notamment sur le plan légal.

2.2.3 Le cadastre

Le ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire définit le cadastre comme :

(...) l'ensemble des documents sur lesquels sont enregistrés le découpage d'un terroir en propriétés et en cultures ainsi que le nom des propriétaires des différentes parcelles. Ces documents sont des registres publics et des cartes (plans parcellaires, état de section et matrices cadastrales) permettant de connaître l'emplacement géographique, la superficie et la valeur des propriétés (Ministère de l'Agriculture, 2008).

Celui-ci est divisé en deux domaines qualifiés d'urbain et de rural. Par ailleurs, il est à noter que le domaine foncier rural, beaucoup moins structuré que son équivalent urbain, constitue une faiblesse institutionnelle majeure en Côte d'Ivoire, et par extension en Afrique de l'Ouest.

Afin de pallier cette situation, le pays s'est doté en 1998 d'une loi censée transformer les droits fonciers coutumiers en droits fonciers modernes, soit en droits de propriété. La mise en œuvre de cette loi est assumée par la Direction du Foncier Rural et du Cadastre Rural, un organe du ministère de l'Agriculture. Hormis les aspects fiscal, technique, induit¹⁰ et

¹⁰ Terme utilisé qui est relatif à la mission documentation mise en place en vue d'apporter une assistance aux agriculteurs.

documentaire, l'une de ses missions est d'ordre foncier avec « l'identification et la détermination physique des biens fonciers, des propriétaires et de leurs droits ».

Malgré cette loi, l'un des plus importants problèmes soulevés lors de nos entretiens en Côte d'Ivoire fut la question du statut de la terre. En effet, il subsiste encore un certain nombre de conflits et de litiges concernant le domaine foncier rural qui rendent septiques les prêteurs bancaires quant à la fiabilité de prendre en garantie les titres fonciers. À ce propos, nous pouvons rapporter que mis à part les grandes exploitations détenues par des sociétés nationales et multinationales, la plupart des agriculteurs ne disposent pas de titres fonciers.

CHAPITRE III

LE RÔLE DES BANQUES EN TANT QU'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Nous exposerons ici le rôle des banques dans le système financier et les compétences qu'elles ont développées en tant qu'intermédiaires financiers. Pour ce faire, nous adopterons une démarche d'analyse itérative entre les conditions macroéconomiques et les capacités micro-organisationnelles des banques.

3.1 La place des banques dans l'offre de capitaux

Cette section a pour objectif de bien comprendre le rôle des banques en tant qu'institutions dans le système financier. Avant d'entrer dans le vif du sujet, voici quelques fondements de l'influence du cadre institutionnel sur l'efficacité des organisations et leurs capacités à gérer les risques.

Selon Douglas North, lauréat en 1993 du prix Nobel d'économie, les institutions influencent l'efficacité des organisations en palliant les déficiences des systèmes financiers. North, contrairement à Williamson, s'intéresse davantage aux aspects macroéconomiques, au rôle joué par les institutions pour accroître la performance économique ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les pays en voie de développement. Il s'est tout particulièrement évertué à expliquer les effets des coûts de transaction et les déterminants d'un cadre institutionnel favorisant la croissance ou la stagnation économique. Bien que Williamson et North ne partagent pas le même niveau d'analyse des coûts de transaction, il n'en demeure pas moins que tous deux utilisent la transaction comme unité d'analyse de base. En effet, en faisant une

étude comparative de leurs travaux, Chabaud, Parthenay et Perez (2004) sont arrivés à la conclusion que « Williamson et North partagent bien un accord sur les concepts fondamentaux ».

Selon North, les institutions « affectent la performance économique de par (*sic*) leurs effets sur les coûts de transaction et de production » (*Ibid.*, 1990, p.5). Le terme *institution* désigne l'ensemble des règles, des codes et des normes formelles ou informelles qui régissent les interactions humaines. North définit ainsi les coûts de transaction :

(...) the resources necessary to measure both the legal and physical attribute being exchanged, the costs of policing and enforcing the agreement, and an uncertainty discount reflecting the degree of imperfection in the measurement and enforcement of the terms of the exchange.¹¹

En fait, les coûts d'élaboration des termes d'un échange sont assez importants dans la mesure où une grande quantité d'informations portant à la fois sur l'emprunteur et sur l'objet du prêt doit être collectée. De plus, les coûts encourus pour l'application de ces termes peuvent également être importants en raison du manque de précision des contrats.

Enfin, North (1990) met l'accent sur l'influence du droit de propriété sur les coûts de transaction. Il suggère ainsi qu'un système efficient de droits de propriété favorise la réduction des coûts de transaction et participe à l'établissement d'une structure institutionnelle stable. Ce point soulevé par North est un point critique dans la mesure où il constitue l'une des principales causes du haut niveau des coûts de transaction en Afrique de l'Ouest. En effet, un grand nombre d'agriculteurs ne possèdent pas de titres de propriété des terres qu'ils exploitent ; de même, la reconnaissance de ces titres par les populations locales des régions plus reculées peut poser problème. En tant que tierce partie d'un échange, l'État joue un rôle important dans la réduction des coûts de transaction en ce qui a trait à

¹¹ North, Douglas. 1990. *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge : The University Press, p. 62

l'application des contrats et au respect des droits de propriété. Nous y reviendrons plus loin dans notre étude.

Dans un contexte caractérisé par une demande et des surplus de capitaux, le rôle des intermédiaires est de réaliser les montages qui permettent l'arrimage des besoins avec l'offre et ce, compte tenu des attentes de chacun en termes d'échéance et d'aversion au risque. À cet effet, les banques jouent un rôle prépondérant en tant qu'institutions faisant partie intégrante du système financier.

Ainsi, l'efficacité et l'efficience d'un système financier reposent, selon Crane, Merton et Froot (1995), sur l'exécution de six fonctions qui sont les suivantes :

- un système de paiement et de compensation permettant de faciliter les échanges de biens et de services ;
- un mécanisme de mobilisation des ressources et de fractionnement de celles-ci vers les entreprises ;
- l'allocation des ressources à travers le temps, l'espace et les secteurs d'activité ;
- un mécanisme de gestion du risque et de contrôle de l'incertitude ;
- la diffusion d'informations financières permettant de coordonner une prise de décision décentralisée au sein des différents secteurs économiques ;
- la réduction des asymétries d'information et des problèmes d'agence.

Si le système financier connaît des problèmes de fonctionnement, des institutions peuvent être créées pour améliorer son efficacité. Cette approche fonctionnelle est pertinente pour notre étude car elle met bien en évidence le rôle des intermédiaires financiers dans la gestion des risques ainsi que dans l'allocation des capitaux dans le temps et l'espace vers les agents économiques dans un environnement incertain.

3.2 Les règles prudentielles

Le secteur des institutions financières est l'un des plus réglementés. Le cadre institutionnel y joue en effet un rôle crucial dans le but d'éviter une crise (comme la crise actuelle) et de faciliter la gestion des risques et le financement. En tant qu'intermédiaires financiers, les banques sont soumises à un cadre réglementaire et environnemental concurrentiel qui les oblige à développer des processus de gestion des risques et des compétences organisationnelles pour gérer ces derniers.

Ce cadre réglementaire se formalise à travers les réformes internationales de Bâle auxquelles la plupart des banques de Côte d'Ivoire sont soumises car ce sont des filiales de banques étrangères¹². Ces initiatives ont pour but de prévenir la faillite grâce à un rapport adéquat entre le niveau de fonds propres détenus et les risques encourus. Il s'agit d'un processus de réglementation internationale du secteur bancaire qui a débuté à la fin des années 1980 avec la publicisation, par le Comité de Bâle de la BRI (Banque des Règlements Internationaux), des normes de « Bâle I ». Cet accord regroupe une série de recommandations concernant le minimum de fonds propres à détenir (ratio de Cooke) de même qu'une série d'engagements de crédits.

Au fur et à mesure des années, des faiblesses ont été constatées, notamment au niveau des engagements de crédit. En effet, l'évaluation du risque de crédit prenait principalement en compte le montant du prêt et, dans une moindre mesure, la qualité de l'emprunteur. C'est pourquoi de nouvelles discussions ont été engagées dès 2004 ; elles ont abouti en 2006 à une nouvelle réforme appelée « Bâle II ».

¹² Les autres banques de la zone UÉMOA sont également soumises à un cadre légal réglementaire très similaire mais moins exigeant que les normes de Bâle II – accord qui est supervisé par la BCÉAO.

L'Accord de Bâle II repose sur les trois piliers suivants :

- l'exigence d'un montant minimal de fonds propres ;
- le processus de surveillance prudentielle des fonds propres ;
- la discipline de marché.

En ce qui concerne le premier pilier relatif au ratio de solvabilité bancaire, l'Accord de Bâle II a été amélioré par rapport à celui de Bâle I dans la mesure où le ratio prudentiel de MacDonough est beaucoup plus précis et représentatif de la réalité que le ratio de Cooke. Désormais, le ratio de fonds propres des banques devra être supérieur à 8 % et pondéré des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels.

En ce qui concerne le second pilier, les autorités prudentielles (les banques centrales en l'occurrence) ont un pouvoir de surveillance renforcé vu qu'elles peuvent, à leur discrétion, rehausser les exigences prudentielles de certaines banques dépendamment du degré d'exposition. Les procédures de surveillance reposent sur une volonté de transparence ainsi que sur les quatre principes suivants : (1) ces procédures devraient permettre de garantir l'adéquation du niveau de fonds à maintenir par segment de clientèle ; (2) elles devraient permettre de s'assurer que les méthodes de calcul de l'évaluation et du maintien des règles prudentielles soient valides ; (3) le fait que les règles prudentielles représentent des niveaux minimaux implique que les banques devraient conduire leurs affaires à des niveaux supérieurs ; (4) ces procédures devraient permettre une intervention rapide des autorités de surveillance au cas où les seuils seraient franchis.

En ce qui concerne le troisième pilier, son objectif est d'instaurer une transparence et une certaine clarté au niveau des communications financières transmises au marché en ce qui a trait aux piliers 1 et 2. De plus, le troisième pilier vise une uniformisation des contenus et de la fréquence des publications financières.

3.3 Les principaux risques de l'activité bancaire

3.3.1 Le risque de marché

Le risque de marché est défini comme étant les pertes potentielles issues de la variation de la valeur des actifs financiers détenus par la banque. Ce risque s'applique aux produits de taux, aux actions, aux dérivés et aux opérations de change.

3.3.2 Le risque opérationnel

Selon les normes de Bâle II, le risque opérationnel est considéré comme le « risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs » (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, 2006). Autrement dit, il réfère à tous les risques inhérents aux opérations de la banque en termes de processus de gestion, de système d'information, de manquement volontaire ou involontaire du personnel et d'autres éléments extérieurs, comme nous le montre la Figure 3.1 ci-après.



Figure 3.1 Le risque opérationnel

Source : <http://www.ysosecure.com/gestion-risques/accords-bale-2.asp>.

Dans le but d'allouer un certain montant de fonds propres pour la couverture du risque opérationnel, Bâle II prévoit trois approches plus ou moins complexes de calcul :

- une approche « indicateur de base » : il s'agit d'une allocation de fonds propres correspondant à un taux forfaitaire (15 %) du produit annuel brut moyen positif des trois dernières années ;
- une approche « standard » : il s'agit d'une allocation de fonds propres correspondant à la moyenne sur trois ans des sommes allouées par ligne de métier ;
- une approche « mesure avancée » il s'agit d'une allocation de fonds propres correspondant à une méthode de calcul interne d'évaluation du risque opérationnel fondée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Il est à noter qu'une banque doit avoir d'abord l'aval de son autorité de surveillance avant d'appliquer l'une des approches que nous venons de citer. En effet, certains « critères

d'agrément » sont requis pour leur utilisation, notamment pour les approches « standard » et « mesure avancée ».

3.3.3 Le risque de crédit

Le risque de crédit est un élément fondamental de l'activité bancaire. Il représente la probabilité de défaut de paiement d'un débiteur. Les normes de Bâle II proposent deux alternatives de calcul :

- une approche « standard » qui s'appuie sur les organismes de notation externe reconnus par l'autorité de surveillance.
- une approche plus complexe prenant notamment en considération le type de crédit, son échéance, la « qualité » de l'emprunteur calculée grâce à un système de notation interne (ou « Internal Rating Based ») propre à chaque institution.

Tout comme pour le risque opérationnel, le recours à une méthode de calcul du risque de crédit plus complexe requiert l'approbation des autorités prudentielles.

3.4 Les relations d'agence de la gouvernance des banques

La théorie d'agence est issue du constat de situations de conflit d'intérêts entre le « principal », soit la personne détenant les moyens de production, et un « agent », c'est-à-dire la personne qui exploite pour le compte du principal les moyens de production mis à sa disposition. Cette théorie est très utile dans la mesure où elle met en lumière les différentes relations possibles entre le principal et l'agent et en révèle des aspects qui opposent ces derniers dans la réalité.

Malgré leur entente, chacune des deux parties tenterait de minimiser son risque et/ou de maximiser ses propres bénéfices au détriment de ceux de l'autre partie. Par exemple, le

gestionnaire-propriétaire (l'agent) aurait tendance à choisir des projets plus risqués aux rendements potentiels élevés au détriment du créancier (le principal), en l'occurrence la banque. Cette situation est encore plus probable lorsque la rémunération de l'agent est fonction de son espérance de rendement.

Le problème d'agence ne date pas d'hier. En effet, Adam Smith avait déjà suggéré l'inefficacité de la séparation entre la propriété et le contrôle d'une compagnie dans son célèbre ouvrage *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations* :

The directors of such (joint-stock) companies, however, being the managers rather of other people's money than of their own, it cannot well be expected, that they should watch over it with the same anxious vigilance with which the partners in a private copartnery frequently watch over their own. Like the stewards of a rich man, they are apt to consider attention to small matters as not for their master's honour, and very easily give themselves a dispensation from having it. Negligence and profusion, therefore, must always prevail, more or less, in the management of the affairs of such a company.¹³

Selon Palia et Porter (2007), il existe deux courants dans la littérature traitant de la théorie de l'agence appliquée à la gouvernance des banques. Le premier courant traite de la relation entre les banques et leurs déposants ; il affirme que la volonté des banques commerciales de maintenir un capital réglementaire au plus bas s'explique par l'aléa moral jumelé à la garantie des dépôts assurée par l'État. En effet, les dirigeants et les gestionnaires qui se sentent plus en sécurité seront incités à prendre plus de risques sachant que leurs clients déposants assumeront peu le risque de perte.

Le second courant traite de la relation entre les dirigeants des banques et leurs actionnaires. Il soutient que les différents incitatifs proposés aux gestionnaires bancaires permettent d'aligner leurs intérêts et ceux des propriétaires, et ainsi de réduire leurs tendances à minimiser la prise de risque au détriment des propriétaires. Dans leur étude, Palia et Porter (2007) ont évalué

¹³ Smith, Adam. 1976. *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. Paris : Gallimard, p. 260.

l'impact conjoint du capital réglementaire issu des accords de Bâle et du problème d'agence entre propriétaire et gestionnaires sur la prise de risque bancaire. Cette étude a révélé une relation négative significative entre le capital et le risque de même qu'une relation positive significative entre le risque et les incitatifs proposés aux gestionnaires. Autrement dit, plus les exigences de capital réglementaire augmentent, moins il y a de risque, et plus les gestionnaires ont des incitatifs¹⁴ ; cela a pour effet de faire augmenter le niveau de risque.

Ces aspects relatifs au lien entre la prise de risques et la gouvernance générale des banques sont intéressants car ils mettent en évidence l'existence de relations d'agence à plusieurs niveaux : propriétaire / prêteur bancaire et prêteur bancaire / emprunteur. Ces deux niveaux sont liés dans la mesure où la relation propriétaire / prêteur bancaire peut influencer l'octroi d'un prêt agricole. En effet, le fait que les propriétaires décident de réduire les incitatifs proposés aux gestionnaires aurait pour conséquence de réduire le niveau de prise de risque des gestionnaires. En somme, il y aurait en théorie moins de crédits octroyés à l'agriculture, qui est considérée comme une activité risquée. Toutefois, nous nous limiterons par la suite à la compréhension de la relation principal / agent entre prêteur bancaire et emprunteur dans une relation de prêt bancaire.

À cette étape de notre étude, nous avons pu constater que les banques évoluent dans des environnements économique, intentionnel et réglementaire particuliers. Ce cadre incertain semble aller dans le même sens que notre hypothèse 1, à savoir que les contextes économique et institutionnel d'un pays en voie de développement rendent difficile l'octroi d'un prêt agricole bancaire.

¹⁴ Option d'achat, bonus et autres compensations.

CHAPITRE IV

LES FONDEMENTS DE LA THÉORIE FINANCIÈRE APPLIQUÉS AU PRÊT BANCAIRE

4.1 Les activités de prêt en tant qu'opérations bancaires

4.1.1 Les différentes activités des banques

Les institutions bancaires commerciales exercent de nombreuses activités. L'une de leurs activités principales, qui découle de leur statut d'intermédiaire financier par excellence, est la gestion de l'épargne et le financement de projets. Autrement dit, il s'agit, d'une part, de collecter les épargnes du public et de gérer les dépôts, et d'autre part, de financer des projets soit en octroyant des prêts soit en investissant dans des titres de type action ou obligation.

Par ailleurs, les banques sont les piliers du système de paiement tant au niveau national qu'international. Celles-ci assurent les transferts de fonds entre agents économiques ainsi que la gestion des différents supports de paiement tels que la carte bancaire, le carnet de chèques et la monnaie. Enfin, les banques d'Afrique de l'Ouest sont décloisonnées, ce qui leur permet de proposer des services financiers de type assurance et placement.

Dans la section suivante, nous tenterons de décortiquer la notion de prêt bancaire afin de bien comprendre son objectif premier.

4.1.2 Le prêt (ou *crédit*) bancaire

Au niveau étymologique, le terme crédit est dérivé du latin *creditum*, qui est le participe passé du verbe *credere* signifiant croire. Le mot *credere* fait également référence à la confiance. Le sens actuel du terme crédit (ou prêt) fut repris de l'italien au début du XVI^e siècle.

En matière de finance, nous pouvons définir un prêt comme étant une transaction de fonds entre deux entités légales et dans laquelle un prêteur accepte de mettre temporairement un capital à la disposition d'un emprunteur. Un prêt peut être concédé avec ou sans frais d'intérêt à la charge de l'emprunteur (Avneyon, 1988). Étant donné que la relation entre les parties en présence est fondée sur la confiance, plus le prêteur aura confiance en l'emprunteur, plus les modalités du prêt seront à l'avantage de l'emprunteur.

Il est important de bien faire la distinction entre un prêt et un investissement. En effet, l'investissement a pour principe l'utilisation d'argent pour faire plus d'argent. Dans ce cas de figure, le but de la transaction est l'augmentation de son revenu et/ou l'augmentation de la valeur du capital de base qui a été mobilisé. Par conséquent, un investissement implique pour l'entité qui débourse les fonds une prise de risque supérieure à celle d'un prêt. Cette distinction est directement liée à la notion du rapport risque / rendement. Cette notion nous indique une relation linéaire entre la prise de risque et le rendement espéré ; en d'autres termes, plus le rendement espéré est important, plus le risque qui lui est associé le sera aussi. En ce qui concerne l'octroi d'un prêt, le but premier de la transaction n'est pas de privilégier le rendement : l'objectif du prêteur est plutôt de prendre le moins de risques possible pour récupérer son capital.

4.1.3 Le prêt agricole

La BAD classe le crédit agricole en court, moyen et long termes. Les crédits à court terme, d'une durée maximale de deux ans, sont destinés aux opérations d'exploitation comme l'achat d'engrais, de pesticides, etc. Dans ce type de crédit, on retrouve :

- le crédit de campagne : il s'agit d'une forme de crédit d'exploitation dont le terme et les conditions s'adaptent au caractère saisonnier d'une activité. Ce crédit vise notamment à couvrir les besoins de trésorerie.
- le crédit rotatif¹⁵ : il s'agit d'un crédit pré-autorisé mis à la disposition d'un client, et qui est renouvelable généralement tous les ans par tacite reconduction.

Les crédits à moyen terme sont, quant à eux, d'une échéance comprise entre deux et cinq ans. Ils sont destinés à l'acquisition d'immobilisations comme des tracteurs et d'autres types de matériel agricole. Finalement, les crédits à long terme couvrent une période de cinq ans et plus ; ce type de prêt est en principe destiné à l'achat de terres agricoles ou aux investissements en infrastructure (irrigation, usine de conditionnement, etc.).

Il est à noter que le volume des crédits de moyen et long termes octroyé par les banques commerciales est bien inférieur à celui des crédits à court terme. Par ailleurs, les crédits à moyen et long termes sont octroyés en quasi-totalité aux sociétés agroindustrielles et à quelques rares particuliers (Banque Africaine de Développement, 2005).

Le secteur agricole est de loin reconnu comme étant plus risqué que l'industrie (Christen et Pearce, 2006) en raison de deux éléments : l'incertitude qui plane sur les rendements de production ainsi que l'irrégularité des flux monétaires des agriculteurs. En raison de cette caractéristique, les banques se doivent d'être proches des agriculteurs qu'elles financent.

¹⁵ Aussi connu sous le nom de crédit relais, crédit renouvelable, crédit permanent, etc.

La section qui suit aura pour objectif de répertorier et de définir les principaux risques soutenus par les banques commerciales en Afrique de l'Ouest pour l'octroi d'un financement agricole.

4.1.3.1 Les risques associés à la mise en place du financement agricole

Un risque peut se définir comme étant « l'éventualité que survienne un dommage ou une perte en capital en raison, par exemple, d'une baisse du cours d'un titre ou de l'insolvabilité d'un débiteur¹⁶ ». En raison de leurs activités, les banques font face à de nombreuses sources de risque en plus de celle relative à l'insolvabilité de l'emprunteur. Les risques qui sont extérieurs aux compétences en gestion de l'agriculteur comme le climat (sécheresse) et la santé (faible espérance de vie) sont soutenus par la banque.

Étant donné que notre étude porte sur le financement agricole en Afrique de l'Ouest, nous ne nous centrerons que sur les risques les plus pertinents et sur ceux qui sont particuliers au secteur agricole, comme le risque agroclimatique.

4.1.3.1.1 Le risque politique

Il peut être défini comme étant « le risque lié à une situation politique ou une décision du pouvoir politique : nationalisation sans indemnité suffisante, révolution, exclusion de certains marchés, fiscalité discriminatoire...¹⁷ ». Les banques opérant en Afrique de l'Ouest sont attentives à cette variable car ce type d'instabilité peut entraîner un effet domino sur le revenu des exploitants agricoles et, par conséquent, sur leur solvabilité. La prise en compte de ce risque est encore plus élevée pour l'octroi de crédit durant les périodes électorales.

¹⁶ Définition d'UBS : www.ubs.com.

¹⁷ http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition_risque_politique.html.

4.1.3.1.2 Les risques financiers

Ces risques sont relatifs à tous les événements financiers non reliés aux opérations de l'agriculteur. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le risque de fluctuation du taux de change.

Il traduit le fait qu'une baisse des cours de change peut entraîner une perte de valeur d'avoirs libellés en devises étrangères. De même, la hausse des taux de change peut entraîner une hausse de valeur en monnaie nationale d'engagements libellés en devises étrangères.¹⁸

4.1.3.1.3 Les risques majeurs

Ils peuvent être définis comme étant « la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.¹⁹ » Comme cette définition nous l'indique, d'une part l'événement peut être causé par l'Homme ou être naturel ; d'autre part, il implique des enjeux sur les plans économique, humain et environnemental. Les risques les plus fréquents dans le secteur agricole sont les suivants.

- Le risque de pandémie : il concerne davantage l'activité d'élevage. Il s'agit du risque que survienne une épidémie se propageant sur une grande surface géographique.
- Le risque climatique : il s'agit d'un risque non contrôlable relié aux conditions climatiques (mauvaise pluviométrie, températures extrêmes, invasion d'insectes), qui a un impact direct sur la production et donc sur la solvabilité de l'exploitant agricole.

¹⁸ http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition_risque_de_change.html.

¹⁹ http://www.prim.net/citoyen/definition_risque_majeur/definition.html.

4.1.3.1.4 Le risque commercial

Il s'agit d'un risque qui est relatif à l'incertitude concernant les prix des denrées, les conditions du marché, etc. Le marché dans le domaine agricole est imparfait en raison du manque d'infrastructures de communication et d'information. Étant donné que le processus de production agricole est long, il peut y avoir un écart plus ou moins important entre le prix de la denrée au moment où elle a été plantée et celui observé au moment où elle doit être vendue. Cette incertitude varie selon l'état de la demande et le niveau de production tant au niveau national qu'international.

4.2 Le processus de prêt agricole

Afin de bien comprendre le processus d'octroi de financement bancaire, nous décrivons de façon détaillée les étapes critiques qui marquent l'évolution d'une demande de prêt agricole acceptée. L'exactitude de cette description nous a été confirmée par deux personnes que nous avons rencontrées. Par ailleurs, cette dernière nous permettra de mieux identifier les informations nécessaires et les risques qui y sont associés.

Nous pouvons diviser l'ensemble du processus en cinq phases, à savoir l'ouverture du dossier, son traitement, la décision et les formalités administratives, le suivi du dossier et le remboursement (Tableau 4.1).

4.2.1 L'ouverture du dossier

Cette phase a pour objectif général de déterminer la recevabilité de la demande de prêt. En premier lieu, le chargé d'affaires a pour objectif d'identifier les besoins du demandeur lors d'un entretien ; cette identification est réalisée à partir de la description du projet dudit demandeur. Lors de cet entretien, le chargé d'affaires a également pour mission de recueillir

des informations sur la situation financière personnelle du demandeur, sur les réalisations commerciales antérieures et actuelles, sur les états financiers de l'exploitation (de 3 ans à 5 ans) ainsi que sur les états financiers prévisionnels du projet afin d'évaluer par la suite la solvabilité du demandeur. De plus, le chargé d'affaires a pour mission d'évaluer si le montant est corrélé avec le but du projet. Ces informations peuvent provenir de trois sources : la banque peut déjà être en possession de celles-ci en raison d'une relation d'affaires déjà existante ; ces données peuvent être directement récoltées pendant l'entretien avec le demandeur ; elles peuvent aussi être issues d'autres institutions qui ont déjà eu des relations d'affaires avec le demandeur. Cette dernière source d'informations requiert néanmoins un accord de partage d'informations entre les deux institutions. Une fois ces informations recueillies et mises en forme par le chargé d'affaires, celui-ci effectue une visite de l'exploitation agricole afin d'émettre des commentaires complémentaires au dossier pour le traitement de ce dernier.

4.2.2 Le traitement du dossier

Pour la banque, cette phase a pour objectif général d'apprécier à partir des informations collectées lors de la phase d'ouverture de dossier la rentabilité du demandeur ainsi que sa capacité à honorer son engagement de remboursement. Une fois le dossier constitué et relu, la banque procède à l'analyse du risque de la demande de prêt à partir des informations fournies par le demandeur et, le cas échéant, de celles qui ont été recueillies – qu'elles soient internes et/ou externes. Il s'agit d'une analyse financière (passé récent, présent et futur) et d'une analyse critique d'ensemble (situation commerciale, points forts, points faibles, moyens d'exploitation, investissements réalisés) portant sur le promoteur du projet. Il est à noter que pour les filiales de banques étrangères, l'analyse est faite (en partie ou en totalité) sur place ou transférée au siège dépendamment du montant réclamé. Enfin, lors du traitement du dossier le chargé d'affaires fait une visite des garanties.

4.2.3 La décision et les formalités administratives

Une fois le dossier traité, un comité de crédit donne sa décision. La décision est alors : prêt refusé, la banque explique alors sa position au demandeur ou prêt accepté ; dans le deuxième cas, cela peut être avec ou sans condition²⁰. Dans le cas où le prêt est accepté sans conditions, la banque fait une proposition incluant une lettre d'engagement à l'emprunteur, le contrat de prêt est signé et les fonds sont transférés sur son compte. Dans le cas – beaucoup plus fréquent – où le prêt est accepté sous certaines conditions, le chargé d'affaires informe le demandeur des différentes conditions préalables à la signature du contrat. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la demande de garanties supplémentaires matérielles (gage, hypothèque, etc.) ou non matérielles²¹ (assurance vie, assurance maladie, etc.), un échéancier de remboursement spécifique, un taux d'intérêt plus élevé que la moyenne, ou encore l'ajout d'autres clauses au contrat. Si les conditions énoncées sont satisfaites, le contrat de prêt est signé et les fonds sont transférés sur le compte du client.

4.2.4 Le suivi du dossier

L'objectif général de cette phase est de s'assurer que le client utilise les fonds mis à sa disposition comme convenu. Il s'agit ainsi d'effectuer des visites de contrôle d'activité au moins une fois par an et d'examiner les comptes à recevoir du client ainsi que les autres actifs mis en garanties.

²⁰ Comme nous l'avons déjà mentionné, nous nous restreindrons au cas d'une demande acceptée.

²¹ Il est à noter qu'un suivi administratif est requis pour ce type de garanties.

4.2.5 Le remboursement

Dans le cas où le remboursement n'a pas été complètement réalisé, la banque met en route la procédure de recouvrement qui comporte trois étapes. La phase de précontentieux consiste à informer le client et s'il y a lieu les cautions et les personnes garantes de la situation par téléphone et par l'envoi de lettres de rappel. Pendant la phase de procédure judiciaire, la banque envoie au client une lettre de mise en demeure. Finalement, une fois que le jugement est prononcé, les biens placés comme garanties sont alors saisis puis vendus.

Tableau 4.1 Synthèse du processus de prêt agricole²²

Phases	Étapes
1 Ouverture du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec le demandeur <ul style="list-style-type: none"> ○ Description du projet et objectif(s) ○ Visite de l'exploitation agricole ○ Plan d'affaires incluant le financement et la projection sur les liquidités ○ CV du demandeur incluant ses réalisations commerciales antérieures et actuelles ○ Corrélation entre montant du prêt et le but du projet • Constitution du dossier <ul style="list-style-type: none"> ○ États financiers de l'exploitation (de 3 ans à 5ans) ○ Situation financière personnelle du demandeur ○ États financiers prévisionnels du projet
2 Traitement du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Relecture du dossier constitué • Analyse du risque de la demande de prêt <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des informations fournies par le demandeur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse critique d'ensemble sur l'emprunteur ▪ Analyse financière de l'emprunteur ○ Analyse d'informations internes et/ou externes, s'il y a lieu • Visite des garanties • Mise en forme du dossier par le chargé d'affaires
3 Décision et formalités administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Le prêt est refusé <ul style="list-style-type: none"> ○ Explication de la position de la banque • Le prêt est accepté sans conditions (conditions d'admissibilités et garanties exclues) <ul style="list-style-type: none"> ○ Signature du contrat ○ Déboursé octroyé à l'emprunteur

²² Pour des raisons pratiques, nous parlerons du demandeur au singulier.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le prêt est accepté sous certaines conditions <ul style="list-style-type: none"> ○ Énoncé des conditions au demandeur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de garanties <ul style="list-style-type: none"> • Matérielles (gage, hypothèque,...) • Non matérielles (assurance vie, assurance maladie,...) ▪ Échéancier de remboursement ▪ Taux d'intérêt ▪ Autres clauses ○ Satisfaction des conditions énoncées ○ Signature du contrat ○ Déboursé octroyé à l'emprunteur
<p style="text-align: center;">4 Suivi de dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de contrôle au moins une fois par an • Examen des comptes à recevoir et autres actifs en garanties
<p style="text-align: center;">5 Remboursement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement est entièrement effectué • Le remboursement n'est pas entièrement effectué (solde impayé) <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédure de recouvrement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase de précontentieux <ul style="list-style-type: none"> • Appels téléphoniques • Lettres de rappel incluant les cautions et garants ▪ Phase de procédure judiciaire <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de mise en demeure • Jugement ▪ Saisie et vente des garanties

4.3 Fondements théoriques des problèmes de prêt

4.3.1 La théorie des coûts de transaction

Dans un monde parfait, l'intermédiation faite par les banques serait inutile car le marché du crédit serait efficient grâce à la circulation d'une information exhaustive et symétrique entre les emprunteurs et les investisseurs. Cela n'étant pas le cas, il en résulte – outre une asymétrie au niveau de l'information – des coûts dits de transaction.

Les courants de pensée classique et néoclassique considèrent le marché comme étant le mode d'organisation optimal car il est régulé par une concurrence pure et parfaite. Néanmoins, un aspect de l'hypothèse de concurrence parfaite est à l'origine de la théorie des coûts de transaction. Il s'agit de l'hypothèse d'information parfaite, qui suppose que l'information soit libre d'accès, gratuite et symétrique pour tous les acteurs du marché.

Ronald Coase (1937) fut le premier à évoquer le concept de coût de transaction. Cet auteur est le point de départ du « néo-institutionnalisme » dont Oliver Williamson est le pilier central. Le néo-institutionnalisme est une branche de l'économie fondée sur les concepts de rationalité limitée et de coût de transaction. Il s'agit d'un courant de pensée réaliste au niveau de ses hypothèses de base, notamment en ce qui concerne l'information. De plus, c'est un courant alternatif vis-à-vis de l'économie classique et néoclassique, qui étudie comment les institutions, en tant que règles et normes comportementales, peuvent coordonner l'activité économique pour réduire notamment les coûts de transaction.

Les coûts de transaction peuvent se définir comme l'ensemble des coûts, non opérationnels, issus des échanges entre agents économiques. Nous pouvons distinguer deux types de coûts de transaction : ceux de type *ex ante* et ceux de type *ex post*. D'une part, les coûts de transaction de type *ex ante* correspondent à tous les frais engagés pour la recherche d'informations sur la qualité des biens ou services, les prix, les clients ou les fournisseurs.

Pour notre étude, il s'agira plutôt des frais engagés pour la collecte d'informations sur le demandeur de crédit. Il s'agit également de tous les coûts relatifs à la négociation, à la rédaction et à la signature du contrat liant les parties d'une transaction. D'autre part, les coûts de transaction de type *ex post* correspondent à tous les frais engagés pour le contrôle et l'application du contrat, que les parties en présence soient ou non de bonne foi. Par ailleurs, cette catégorie réfère aussi aux coûts relatifs aux possibles aléas comportementaux de même qu'à ceux occasionnés en vue de corriger des divergences post-contractuelles.

Selon Coase, une transaction est un échange soit de bien (ou de services) soit d'informations entre agents économiques. Cet échange peut s'effectuer via deux modes de coordination économique, à savoir le marché et/ou l'entreprise²³. Coase poursuit en indiquant que l'accès au marché requiert un coût contrairement au recours à l'entreprise qui est coordonnée par l'autorité d'un entrepreneur.

Par ailleurs, Coase reconnaît les limites de la firme comme alternative en vue de réduire les coûts de transaction. En effet, ces limites se manifestent principalement par la loi des rendements décroissants, qui caractérise la fonction entrepreneuriale. En effet, une entreprise prendra théoriquement de l'expansion tant et aussi longtemps que le coût marginal de transaction au sein de l'organisation est inférieur ou égal au coût du même échange sur le marché. Par conséquent, il est possible en terme marginal que compte tenu de la capacité limitée des entrepreneurs à coordonner les activités supplémentaires, le coût de la transaction lié à l'organisation devienne supérieur au coût lié au recours au marché. Dans ce cas, le recours au marché serait une autre stratégie plus intéressante en termes d'économie de coûts de transaction.

Sur la même trajectoire que celle de Coase, de nombreux auteurs ont étudié et approfondi le concept de coûts de transaction. Parmi eux, Oliver Williamson et Douglas North ont particulièrement retenu notre attention en raison de la pertinence de leurs écrits qui ont deux

²³ Coase définit l'entreprise comme un « système de relations ».

perspectives différentes. En effet, le premier adopte une approche plus micro-économique, orientée vers l'efficacité organisationnelle alors que le deuxième adopte une approche plus macroéconomique, orientée vers le long terme et le développement.

Williamson peut être cité comme étant celui qui a structuré la théorie entre les institutions économiques suivantes : le marché, le contrat et la « hiérarchie »²⁴. Pour ce faire, il s'est fondé sur la rationalité limitée et le comportement opportuniste des agents économiques. La notion de rationalité limitée est issue du courant de pensée de la décision. Cette hypothèse cognitive, sur laquelle s'appuie la théorie des coûts de transaction, fut développée par Herbert Simon (1959). Selon Simon, un agent, aussi intelligent soit-il, n'a pas la capacité face à une situation donnée d'anticiper tous les scénarios envisageables en considérant leurs conséquences probables. En ce qui concerne l'opportunisme, il s'agit d'un phénomène qui se manifeste *ex ante* et/ou *ex post* à la signature d'un contrat, ce qui complique la négociation ou l'exécution de celui-ci. Williamson définit la notion d'opportunisme comme se référant « à la divulgation d'informations incomplètes ou dénaturées, spécialement aux efforts calculés pour fourvoyer, dénaturer, déguiser, déconcerter ou semer la confusion » (*Ibid*, 1994, p.71). Nous pouvons remarquer que l'opportunisme auquel Williamson fait référence s'apparente aux concepts d'anti-sélection et d'aléa moral que nous traiterons plus tard. En effet, les emprunteurs ont un fort incitatif à se faire passer pour plus solvables qu'ils ne le sont réellement.

La théorie des coûts de transaction suggère, comme nous l'avons déjà mentionné, que les transactions entre agents sont prises en charge par « les firmes, les marchés et les contrats » (Williamson, 1994, p. 35). Les firmes (ou hiérarchies) sont définies comme étant des institutions centralisées coordonnées par une autorité. Le marché, quant à lui, est considéré comme une institution décentralisée dont la coordination est régulée par le système des prix qui est censé refléter l'information disponible. En ce qui concerne la notion de contrat, elle est retenue comme « [l']un des fondements essentiels de la nouvelle économie

²⁴ Terme qu'il utilise pour désigner l'entreprise.

institutionnelle²⁵ ». Le contrat est ici l'unité d'analyse de base de la théorie des coûts de transaction. Afin d'atténuer le risque relié à la détention d'actifs, la banque peut avoir recours au marché, notamment en diversifiant son portefeuille de prêts ou en revendant des prêts qu'elle a accordés.

Les transactions peuvent être décrites sous trois dimensions : la spécificité des actifs transigés, l'incertitude et la fréquence. En ce qui concerne la spécificité des actifs, elle est la dimension la plus fondamentale (Williamson, 1975 ; 1979) de la théorie des coûts de transaction. Il s'agit d'un investissement (matériel ou immatériel) particulier et unique. La spécificité des actifs détermine en grande partie la nature des relations entre les agents au niveau de leur rapport de dépendance et de la durabilité de la relation entre les parties. En effet, plus l'actif au cœur de la transaction est spécifique, plus la relation entre les parties devrait être durable.

De son côté, l'incertitude est un problème au centre de toute l'activité économique. Elle fait référence aux faiblesses institutionnelles et comportementales des agents (opportunisme, rationalité limitée, etc.). Dépendamment de la spécificité des actifs, l'incertitude a un impact plus ou moins important sur l'organisation. En effet, plus l'actif faisant l'objet de la transaction est spécifique, plus l'impact de l'incertitude sera important.

En ce qui concerne la fréquence d'une transaction, cette dimension permet de faire l'arbitrage entre une coordination marchande et une coordination hiérarchique. En effet, une transaction unique a peu de chance d'être internalisée.

Dans son ouvrage, Williamson (1979) nous indique qu'il considère que le principal objectif des institutions est de réduire les coûts de transaction. C'est pourquoi le recours à l'une ou

²⁵ « Les théories des contrats : une revue », *Revue d'Économie Politique*, vol. 103, n°1, janvier-février 1993, p. 1-82; cité par Abecaci Céline.

l'autre de ces institutions devrait être guidé par cet objectif. Ainsi, le recours à la hiérarchie est plus profitable dans les conditions mentionnées ci-après :

- L'investissement faisant l'objet de la transaction est idiosyncrasique, c'est-à-dire très spécifique.
- Le climat est incertain. En effet, comme les agents ont une rationalité limitée, ils ne peuvent pas prévoir dans un tel climat toutes les éventualités possibles lors de la rédaction du contrat pour les transactions sur le marché.
- La transaction est récurrente. En effet, plus la transaction est fréquente, plus le recours à la hiérarchie s'impose.

Dans un souci d'efficacité, c'est-à-dire de réduction des coûts de transaction et de production, les agents ont recours à trois types de contrats qui ont été identifiés par Williamson :

- Les contrats classiques : il s'agit de contrats dont l'objet est défini de manière claire et précise. De plus, toutes les éventualités y sont spécifiées. Les relations entre les parties sont généralement impersonnelles et les transactions soutenues par ce type de contrat sont en général ponctuelles.
- Les contrats « néoclassiques » : ce sont des contrats impliquant une certaine confiance entre les parties car ils sont généralement flexibles et incomplets. Il s'agit d'un contrat adapté aux cas de forte incertitude, aux cas d'impossibilité pour les parties de prévoir toutes les éventualités, et aux cas de fort opportunisme de la part des agents. Ce type de contrat est généralement signé dans l'optique d'une relation à long terme entre les parties. Il prévoit le recours à l'arbitrage d'un tiers en cas de litige.
- Les contrats personnalisés : il s'agit de contrats dont l'objet de la transaction est complexe et spécifique. Ce type de contrat est généralement signé dans l'optique d'une relation durable et personnalisée entre les parties.

Tableau 4.2 Caractéristiques de l'investissement

	Non spécifique	Mixte	Idiosyncrasique
Faible fréquence	Structure de marché (Contrat classique)	Structure trilatérale (Contrat de nouveau type)	Structure trilatérale (Contrat de nouveau type)
Forte fréquence	Structure de marché (Contrat classique)	Structure bilatérale (Contrat personnalisé)	Structure unifiée (Contrat personnalisé)

Source : WILLIAMSON, 1985.

En matière de financement agricole, les contrats auront tendance à être de type personnalisé. Cette tendance s'explique tout d'abord par le caractère mixte (voire idiosyncrasique) de l'objet contrat, soit le prêt. De plus, les pays en voie de développement sont caractérisés par une faiblesse institutionnelle, donc par un contexte élevé d'incertitude qui exacerbe le degré de spécificité de l'objet de la transaction. Enfin, les campagnes agricoles étant saisonnières, les transactions sont donc récurrentes.

La compréhension des fondements de la théorie des coûts de transaction nous paraît pertinente car de nombreux coûts engendrés par la relation contractuelle existant entre prêteur bancaire et emprunteur agricole en Afrique de l'Ouest peuvent être assimilés à des coûts de transaction.

4.3.2 Les coûts d'agence et l'asymétrie d'information

La relation d'agence peut être présentée comme un contrat passé entre au moins deux personnes physiques et/ou morales (Jensen et Meckling, 1976). Ce contrat implique que le principal délègue une certaine autorité à l'agent afin qu'il fournisse un service au principal. Ce contrat peut notamment se matérialiser par un prêt bancaire. En effet, en vertu du contrat de crédit, la banque (le principal) délègue à l'emprunteur (l'agent) la gestion et l'usage des fonds mis à sa disposition – fonds qu'elle entend bien récupérer à terme avec des intérêts. Cependant, la décision d'octroyer le crédit avec les conditions qui lui seront associées sera

conditionnée par la qualité des informations échangées entre l'emprunteur et le prêteur. Elles seront aussi influencées par les aptitudes du prêteur à gérer le risque.

D'une manière générale, la théorie d'agence est souvent analysée à travers le prisme du phénomène d'asymétrie d'information entre le principal et l'agent (Coriat et Weinstein, 1995). Ce phénomène est dû à la rétention plus ou moins volontaire d'informations pertinentes par l'une ou l'autre des parties afin de garder un certain pouvoir décisionnel.

4.3.2.1 L'asymétrie d'information *ex ante* et *ex post*

L'asymétrie d'information peut se manifester *avant* comme *pendant* la transaction, enrichissant ainsi la théorie financière de deux concepts qui permettent d'approfondir la relation principal / agent. D'une part, le problème de l'anti-sélection, qualifié de problème *ex ante*, survient avant la signature du contrat, quand le prêteur craint de ne pas détenir suffisamment d'informations pour décider ou non d'octroyer le prêt. Il s'agit de la difficulté ou de l'incapacité du principal à réunir une information exhaustive afin de choisir le bon agent. En matière de financement agricole en Afrique de l'Ouest, le problème d'anti-sélection représente un véritable défi : en effet, la quantité et la fiabilité des informations collectées ne permettent pas toujours de confirmer la solvabilité des agriculteurs sollicitant un prêt ni la régularité de leurs revenus – revenus qui serviront à rembourser le prêt demandé. Il est quand même important de noter que l'anti-sélection est beaucoup moins problématique pour les sociétés ou les personnes gérant de grandes exploitations agricoles. De là découle la spécialisation de certaines banques commerciales dans cette niche d'activités.

Par ailleurs, même si le prêteur a accepté d'octroyer le prêt, il peut faire face à une situation problématique provenant du comportement de l'emprunteur. Ce problème d'information *ex post*, appelé aléa moral, résulte d'un changement de comportement ou du non-respect de l'entente par l'une des parties – généralement l'agent – suite à la signature d'un contrat. Cet opportunisme post-contractuel peut se traduire par la transmission d'informations erronées ou

par des actions inefficaces et non observables entreprises par un individu (ou un groupe d'individus) dans le but d'assouvir son propre intérêt au détriment de celui d'autrui. En effet, l'emprunteur peut par exemple être tenté de ne pas allouer la totalité des fonds prêtés à son exploitation – contrairement à ce que stipule son contrat. De même, il peut faire des choix inefficaces (mauvais système d'irrigation, achat d'une quantité insuffisante d'engrais) en raison de son manque de compétences.

Il faut par ailleurs noter que les problèmes d'anti-sélection et d'aléa moral découlent directement du problème d'asymétrie d'information. Le concept a été développé en finance par Akerlof (1970) avec l'exemple du marché des voitures d'occasion. Akerlof a ainsi mis en évidence l'impasse de ce marché en raison de l'asymétrie d'information qui règne entre acheteurs et vendeurs. En effet, l'auteur indique que les vendeurs de véhicules en mauvais état ont justement tendance à dissimuler cette caractéristique (le mauvais état) aux acheteurs qui pensent de leur côté n'avoir affaire qu'à des « citrons ». Cette situation a deux conséquences : d'une part, une baisse générale du prix des véhicules d'occasion, et d'autre part, le fait qu'il n'y ait sur le marché que des « citrons » vu que les vendeurs de bonnes voitures refuseront de vendre celles-ci au prix du marché. Au niveau du prêt agricole, une logique similaire peut se traduire par une hausse générale des taux d'intérêts, ou encore par une réduction des prêts accordés par la banque jugeant ce secteur trop risqué.

D'autres auteurs ont mis en évidence la présence du problème d'asymétrie d'information sur d'autres marchés : l'étude de Vandell *et al.* (1984) l'a mentionnée sur le marché du crédit, au niveau duquel la difficulté de trouver du financement est une réalité pour les entrepreneurs qui ont de bons projets. En effet, l'asymétrie d'information qui règne sur ce marché fait en sorte que les bons et les moins bons projets sont logés à la même enseigne (LaDue, 1990 ; Stiglitz et Weiss, 1981). Cette situation a pour effet de rendre le taux d'intérêt non représentatif du risque réel des projets à financer. Ainsi, un emprunteur avec un projet peu risqué sera pénalisé en payant une prime de risque plus élevée qu'elle ne devrait l'être.

4.4 Les moyens de gérer les risques et les problèmes découlant de l'opération de prêt

Une revue de la littérature nous a permis de constater qu'il existe beaucoup d'outils qui ont déjà été développés en vue de résoudre les problèmes identifiés. Cette section en présente une synthèse (non exhaustive). Cela nous permettra de comprendre l'hypothèse selon laquelle une meilleure compréhension des risques (sur la chaîne de transaction) permet de recourir à des solutions plus adaptées. Nous nous attèlerons, en premier lieu, aux principaux risques et problèmes se situant au niveau de l'emprunteur ; puis, nous poursuivrons avec ceux concernant le prêteur pour finalement présenter ceux inhérents au contexte.

4.4.1 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau de l'emprunteur

Le prêteur, considéré comme principal, peut prendre un certain nombre de mesures afin de remédier à ces différents problèmes. Ces mesures généreront des coûts, appelés coûts d'agence. Jensen et Meckling (1976) ont mis en évidence trois types de coûts décrits ci-après.

- Les coûts liés à la surveillance et à la canalisation du comportement opportuniste de l'agent. Ceux-ci ont pour objectif de favoriser la convergence des intérêts dudit agent et de ceux du principal, et ainsi d'éviter des dérapages.
- Les coûts engagés la plupart du temps par l'agent en vue d'installer un climat de confiance avec le principal.
- Les coûts d'opportunité (appelés perte résiduelle), qui sont liés aux divergences d'opinions entre le principal et l'agent. Ces coûts ne sont généralement pas en faveur du principal ; ils correspondent à l'écart entre le résultat effectif obtenu par l'agent et son résultat théorique²⁶.

²⁶ C'est-à-dire si le comportement de l'agent visait réellement la maximisation de l'intérêt du principal.

Un moyen de résoudre le problème d'agence est l'utilisation par le principal de mesures de surveillance et/ou d'incitatifs pour motiver l'agent afin qu'il réalise l'objectif du principal, le but étant d'aligner les intérêts de chacune des parties. À ce propos, un certain nombre d'auteurs se sont penchés sur la pertinence de la surveillance (ou « monitoring ») et des incitatifs visant à aligner les intérêts de l'agent et ceux du principal. Dans leur étude, Zajac et Westphal (1994) ont analysé la nature de la relation existant au sein d'une entreprise entre les incitatifs et le monitoring. Leur recherche suggère deux choses : les entreprises ont tendance à considérer le monitoring et les incitatifs comme des substituts ; par ailleurs, d'une manière générale, les compagnies avec de faibles mécanismes de surveillance doivent mettre en place plus d'incitatifs dans le but d'aligner les intérêts de l'agent et ceux du principal que les entreprises qui disposent de mécanismes de surveillance efficaces.

Dans le même ordre d'idée, la recherche de Tosi, Katz et Gomez-Mejia (1997) aboutit à la confirmation théorique de leurs hypothèses de base. En effet, lorsque les incitatifs attribués à l'agent vont dans le même sens que les intérêts du principal, les décisions prises par cet agent favoriseront le bien-être du principal. De plus, lorsque le mécanisme de surveillance des activités de l'agent permet au principal d'avoir suffisamment d'informations, les décisions prises par cet agent sont alors cohérentes avec le bien-être du principal.

Par ailleurs, la mise en place d'incitatifs visant à aligner les intérêts de l'agent et ceux du principal, associé à un mécanisme de surveillance, entraîne un effet positif de complémentarité.

De nombreux auteurs soutiennent que les problèmes liés à l'asymétrie d'information sont naturellement réglés par les intermédiaires financiers (Leland et Pyle, 1977), ou tout du moins que ces derniers sont les intermédiaires les plus compétents pour résoudre ces problèmes de manière efficiente. Les banques sont en effet présentées dans la littérature comme des intermédiaires financiers mieux placés et outillés que des investisseurs pour résoudre le problème de collecte d'informations (Diamond, 1984). Selon cette perspective, les banques sont les institutions les plus à même de prévenir les comportements opportunistes

des emprunteurs, qu'ils soient *ex ante* ou *ex post*. Pour ce faire, elles ont développé avec le temps différents moyens afin de gérer les risques d'asymétrie d'information et d'aléa moral.

Selon la théorie du signal, les dirigeants doivent poser des gestes qui peuvent coûter cher (par exemple le montant des dividendes) pour que leurs entreprises soient perçues par les investisseurs comme des signaux de fiabilité et de performance. Cette théorie fut développée à la base pour déterminer la structure de financement dans un contexte d'asymétrie (John, 1987 ; Ross, 1977). Dans le même esprit et le même contexte d'asymétrie d'information, l'investissement réalisé par l'entrepreneur lui-même est considéré comme un signal ou une information révélatrice de la qualité d'un projet. Hayne, Leland, Pyle et David (1977) ont ainsi constaté qu'un entrepreneur – qui est en général le seul à connaître la qualité de son projet – aura plus de chance de trouver du financement s'il est capable d'investir dans son propre projet car cela est perçu par les créanciers comme un « signal » de qualité du projet. Donc, la banque prêteuse pourra exiger de son client qu'il fournisse une partie du financement qu'il réclame afin de constater et de suivre en tant que signal l'intérêt qu'il manifeste face à son entreprise.

À défaut de pouvoir investir cet argent, le prêteur pourra exiger que la somme prêtée soit garantie à même les actifs de l'entreprise ou de l'entrepreneur. C'est un autre signal permettant de réduire l'asymétrie d'information, l'anti-sélection (Stiglitz et Weiss, 1981) et l'aléa moral. En effet, si le créancier ne dispose pas de suffisamment d'informations sur l'emprunteur, la garantie engagée par ce dernier servira à prévenir un éventuel changement de comportement de sa part suite à la signature du contrat.

Les garanties peuvent être regroupées en deux catégories : garanties matérielles et immatérielles. Les garanties matérielles (ou sûretés réelles) sont un bien meuble ou immeuble destiné à protéger un créancier en cas de défaut de paiement ; cela peut être par exemple un véhicule ou un terrain bâti ou non bâti. Les garanties immatérielles, qui sont généralement plus utilisées par les institutions de microfinance en raison de leur influence positive sur le taux de remboursement (Honlonkou, Acclassato et Quenum, 2006), sont soit d'ordre moral

soit d'ordre personnel. Dans les deux cas, ce type de garantie implique un engagement moral et la responsabilité d'une tierce personne. Il peut s'agir d'un « cautionnement moral d'un leader d'opinion local » (Honlonkou, Acclassato et Quenum, 2006) ou d'autres suretés personnelles comme le cautionnement et l'aval.

Dans le cas où les garanties matérielles sont inexistantes ou pas assez fiables – comme nous l'avons déjà mentionné avec les problèmes de cadastre en Côte d'Ivoire –, une banque peut avoir recours à un fonds de garantie. Il s'agit d'un « instrument financier destiné à protéger un établissement de crédit (généralement une banque commerciale) en cas de non-remboursement d'un crédit » (Moors et Peetermans, 2002). Aussi appelé « garant », le fonds de garantie peut compenser partiellement ou en totalité l'emprunt impayé.

En Côte d'Ivoire, cet instrument existe depuis les années 1990 pour soutenir les filières du café et du cacao. Nous pensons notamment au FGCCC (Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao) qui garantit « à hauteur de 80 % les prêts contractés par ces organisations [les coopératives] auprès du système bancaire dans le cadre de la commercialisation du café et du cacao » (Badou, 2000). Néanmoins, cet instrument connaît de grandes difficultés dues entre autres à la forte proportion de mauvais payeurs. Par ailleurs, ce fonds est exclusif aux filières du café et du cacao, et à notre connaissance, aucune autre filière ne bénéficie d'un tel outil.

Le recours à cet instrument est un bon moyen pour inciter les banques à s'intéresser davantage au secteur agricole tout en les rendant moins frileuses vis-à-vis de l'octroi de crédit : à ce moment-là, le risque est en effet réparti entre le garant, l'emprunteur²⁷ et la banque elle-même.

²⁷ Il est à noter que l'emprunteur n'est pas forcément le bénéficiaire de la garantie ; dans ce cas, une quatrième partie entre en jeu.

Parmi les modèles impliquant l'emploi d'un fonds de garantie, nous pouvons citer à titre d'exemple le modèle individuel, le modèle de portefeuille et le modèle de l'intermédiaire. Dans le modèle individuel (Figure 4.1), on observe un accord tripartite entre le bénéficiaire de la garantie, le garant et la banque.

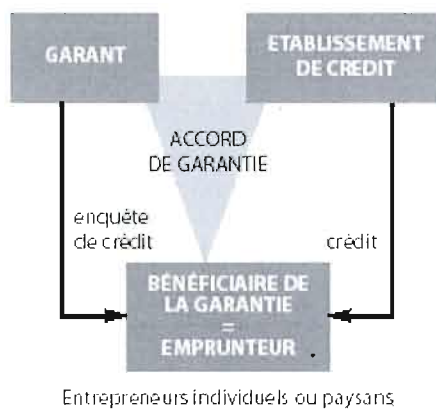


Figure 4.1 Le modèle individuel

Source : Moors et Peetermans (2002).

Pour ce qui est du modèle de portefeuille (Figure 4.2), un accord préalable aux demandes de prêt est passé entre le fonds de garantie et la banque. Celui-ci stipule entre autres choses un certain nombre de critères d'admissibilité à satisfaire pour qu'un demandeur soit couvert par le fonds. Contrairement à ce que l'on observe dans le modèle individuel, le garant n'a ici pas de lien avec le bénéficiaire.

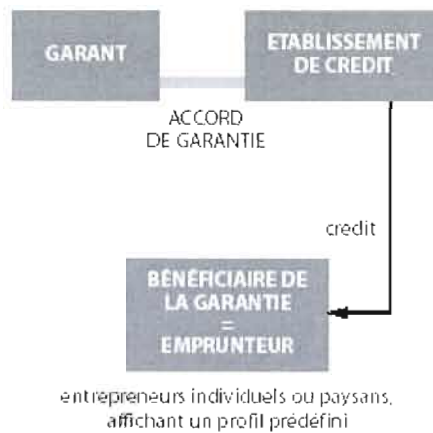


Figure 4.2 Le modèle de portefeuille

Source : Moors et Peetermans (2002).

Enfin, dans le cas du modèle intermédiaire (Figure 4.3), un accord du même type que celui établi dans le modèle individuel est passé entre le bénéficiaire de la garantie, le garant et la banque. Toutefois, à la différence du modèle individuel, dans ce cas le bénéficiaire de la garantie n'est pas l'emprunteur final. Il s'agit d'un organisme – une institution de microfinance la plupart du temps – qui dispose des fonds qu'elle va prêter à son tour.

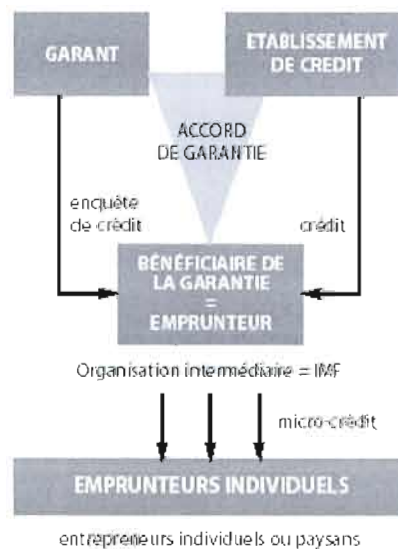


Figure 4.3 Le modèle de l'intermédiaire

Source : Moors et Peetermans (2002).

Depuis, d'autres innovations très efficaces pour contrer l'anti-sélection et l'aléa moral ont fait leurs preuves. En effet, le prêt de groupe se révèle efficace dans la mesure où le prêteur délègue en quelque sorte à un groupe d'emprunteurs la sélection de personnes solvables ainsi que le « monitoring » du comportement de chacun par des pairs. Cette innovation, apparue avec l'avènement de la microfinance, permet aux créanciers d'alléger les coûts liés à l'asymétrie d'information, c'est-à-dire à la gestion des risques et de l'information *ex ante* et *ex post* (Guérin, 2000).

De plus, le fait que les emprunteurs trient eux-mêmes leurs « partenaires » grâce à l'information qu'ils détiennent – et dont le prêteur ne dispose pas – fait en sorte que les groupes qui se forment sont plus homogènes (Van Tassel, 1999 ; Ghatak, 2000). Ces groupes sont alors plus ou moins risqués : en effet, c'est un peu le principe du « qui se ressemble s'assemble ». De plus, le prêt de groupe se révèle être un bon substitut alternatif de la garantie traditionnelle souvent requise par les banques commerciales. Malgré son efficacité à réduire l'asymétrie d'information grâce à la sélection et au « monitoring » par des pairs, le prêt de groupe a ses limites. Guérin (2000) souligne en effet qu'en pratique :

(...) [compte tenu du] contexte de très forte incertitude et de l'asymétrie des positions sociales, le rôle d'autosélection et d'incitation du groupe s'exerce de manière disparate. En outre, les groupes d'emprunteurs ne sont pas seulement des modalités efficaces de coordination ; ils sont également des lieux d'affrontement et de marchandage entre acteurs dotés de capacités cognitives et de pouvoir hétérogènes.²⁸

De plus, certains auteurs défendent le succès du prêt de groupe avec l'argument de l'homogénéité des groupes d'emprunteurs qui se forment d'eux-mêmes – à savoir que les emprunteurs risqués se regrouperont entre eux et qu'il en va de même pour ceux non risqués (Ghatak, 2000 ; Van Tassel, 1999). Guttman (2008) leur rétorque toutefois que ce résultat ne

²⁸ Intervention au Colloque organisé par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banca Mont dei Paschi di Siena, le CEFI (CNRS, Université de la Méditerranée), la Fondation Banque de France, le CEPII (Centre d'Études et d'Informations internationales, Paris), les revues *Economic Notes* et *Revue Économique*, Sienne, 23-24 mai 2000.

tient qu'en l'absence de menace, pour les membres du groupe, de ne pas recevoir de nouveaux prêts.

Une particularité de l'activité agricole est que le flux monétaire qui en résulte a un caractère cyclique. Cela implique par conséquent l'ajustement des conditions et du terme des remboursements (GIEHLER, 1999). L'ajustement des remboursements peut prendre diverses formes, comme l'indique Buchenau (2003) avec l'expérience latino-américaine. En effet, le montant et l'échéancier des versements peuvent être ajustés en fonction des projections de revenus cycliques de l'agriculteur. Le remboursement peut s'effectuer sous forme de « bullet payments » : il s'agit alors pour l'emprunteur d'effectuer deux versements, l'un pour les intérêts et l'autre, à échéance, pour le capital. Il peut aussi avoir lieu sous forme de « balloon payments » : il se fait ainsi par des versements périodiques des intérêts et un versement du capital à échéance.

Toutes les institutions financières, qu'il s'agisse de banques commerciales ou d'autres institutions financières décentralisées offrant du crédit agricole, sont confrontées au problème de défaut de remboursement lié à l'insolvabilité de l'emprunteur. Selon les propos rapportés (Akpoulo, 2008) de Fulbert Gero Amoussouga, l'institution financière souhaitant prévenir les impayés doit d'une part, grâce à ses visites, veiller à ce que les fonds débloqués soient effectivement et en totalité alloués à l'objet du prêt. D'autre part, elle doit être capable d'intervenir rapidement, c'est-à-dire d'apporter une assistance ou de rappeler à l'ordre l'emprunteur.

L'accès au crédit est essentiel au développement économique. Cet accès passe notamment par un système efficace de partage d'informations (Federico, 2007) accessible aux institutions financières. Comme nous l'avons déjà suggéré, le manque d'informations influence l'octroi d'un crédit dans la mesure où la distinction entre les emprunteurs risqués et ceux qui le sont moins devient difficile. D'une manière générale, les banques obtiennent leurs informations externes à des fins d'analyse d'une demande de crédit auprès de deux types de sources : les

agences de notation²⁹ et/ou le registre public de crédit. D'après l'expérience européenne, il est impératif que les pays qui sont dans un processus de développement de leur système d'information en matière de crédit tirent les enseignements suivants : (1) les lois sur la protection des informations privées peuvent limiter de manière plus ou moins importante le type et la quantité d'informations échangées ; et (2) l'implantation d'agences de notation « localisées » (Jappelli et Pagano, 2000) d'un point de vue géographique ou par segment, peut se révéler plus efficace que le recours à des institutions qui couvrent l'ensemble d'une nation.

Par ailleurs, les institutions financières soucieuses de contenir leur risque de défaut peuvent avoir recours au « credit scoring » afin d'évaluer la solvabilité d'un emprunteur lors du processus d'octroi d'un prêt. Le « credit scoring » peut être considéré comme un « ensemble de modèles techniques qui assiste les prêteurs dans le processus de décision d'octroi de crédit (Thomas, Edelman et Crook, 2002). Autrement dit, il s'agit d'une méthode statistique qui se fonde sur les prêts précédents pour prévoir la probabilité de défaut d'un nouveau. Le recours à cette méthode comporte à la fois des avantages et des inconvénients, dont voici quelques exemples. Au niveau de ses avantages, cet instrument a le mérite d'être objectif et de « [pouvoir] améliorer la fiabilité de l'évaluation du crédit » (Diallo, 2006). De plus, il offre aux prêteurs une plus grande précision pour distinguer les bonnes demandes de financement des mauvaises (Dennis, 1995). Le « credit scoring » participe également à la réduction des coûts de transaction dans la mesure où les chargés de dossiers de crédit passent moins de temps à collecter des informations pour monter les dossiers (Schreiner, 2004). Au niveau des inconvénients, nous pouvons mentionner qu'il s'agit d'une méthode qui requiert une grande quantité de données de bonne qualité pour être efficace (Schreiner, 2004). Par ailleurs, l'accessibilité au financement peut être compromise pour les individus n'ayant pas d'historique de crédit (Diallo, 2006).

²⁹ Aussi connu sous les noms « credit reference agency » (UK) et « credit bureau » (US).

En somme, il s'agit d'un bon outil d'aide à la décision, qui n'est toutefois pas infaillible et qui ne peut remplacer le chargé de dossiers de crédit, d'où l'importance de l'utiliser conjointement avec d'autres outils d'évaluation.

Nous avons évoqué les principaux risques et problèmes liés à l'opération de prêt agricole se situant au niveau de l'emprunteur. Nous poursuivons à présent avec ceux possiblement rencontrés avec le prêteur.

4.4.2 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau du prêteur

Pour les institutions bancaires, l'octroi de prêts, notamment celui d'un prêt agricole, demeure leur principale source de risque. Dès lors, de nombreuses techniques ont été développées afin d'évaluer, de mesurer et de gérer ce risque. Parmi ces méthodes, nous pouvons citer de manière non exhaustive la diversification du portefeuille de prêts, la titrisation de prêts, une couverture par produits dérivés de crédit, ou encore la cession de créances.

Le développement de la théorie du portefeuille a débuté dans les années 1950 avec les travaux de H. Markowitz. Ces derniers ont mis en évidence deux points : d'une part, il est possible d'optimiser un portefeuille sur la base de l'espérance de rendement et de la variance des titres qui le composent ; d'autre part, la diversification d'un portefeuille permet la réduction de son risque. Dès lors, de nombreux auteurs (Lintner, 1965 ; Sharpe, 1964) ont poursuivi les travaux de Markowitz pour aboutir au très connu modèle d'évaluation des actifs financiers.

Afin de résorber le risque particulièrement élevé découlant de l'opération de prêt agricole, il est important que le portefeuille de prêts soit bien diversifié (Christen et Pearce, 2006). Dans ce cas, l'objectif premier de la diversification n'est généralement pas d'améliorer la performance du portefeuille de prêts, mais plutôt de réduire son risque. La diversification de ce portefeuille peut être réalisée en suivant différentes approches : diversification des types

de cultures, diversification par secteur ou encore par zone géographique. Par exemple, les prêts alloués à l'agriculture doivent être concédés à des agriculteurs cultivant différents types de cultures – qu'ils aient recours ou pas à des activités de stockage. Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, il s'agirait en ce qui concerne les cultures d'exportation d'octroyer du crédit en parallèle à une activité bananière (produit non stockable) et à une plantation d'hévéas (produit stockable). Autre exemple : en ce qui concerne les cultures vivrières, on octroierait un prêt aux agriculteurs cultivant au moins deux types de produits (igname, riz, manioc, etc.).

L'un des instruments largement utilisés avant la crise des « subprimes », mais qui est en perte de vitesse, est la titrisation. La titrisation de créance est plus précisément une « technique financière par laquelle des créances traditionnellement non liquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides ».

L'opération de titrisation est une opération complexe dont le mécanisme peut être résumé comme suit : un établissement de crédit (par exemple une banque) vend ses titres de créance à une autre entité juridique (Special Purpose Vehicle, Fonds commun de créances) créée pour l'occasion. Dans le cadre juridique de cette entité, les créances sont regroupées (c'est le « pooling »), puis les « pools » sont divisés par tranche de titres évalués par une agence de notation pour finalement être vendus sur le marché.

En ce qui concerne les banques, la titrisation a pour avantage de récupérer des liquidités et de faire sortir des créances de son bilan. Cela permet d'alléger les obligations réglementaires de Bâle II. Avant la crise des « subprimes » de 2007/2008, la titrisation était très largement considérée comme un bon moyen de réduire le risque crédit, et elle accélérait par la même occasion l'expansion de l'offre de prêts (Hyun Song Shin, 2009). Néanmoins, la crise nous a clairement montré les effets pervers de cet outil. Parmi ces derniers, nous pouvons citer l'introduction de créances toxiques dans le marché des titres garantis par des actifs. Citons également un aléa moral de la part des banques dans la mesure où, comme cet instrument leur permettait de transférer le risque et de purifier leur bilan, un laxisme de la part des banques pour l'octroi de crédit s'est manifesté, avec les conséquences que nous connaissons.

En somme, la titrisation peut être un bon moyen d'accroître l'offre de crédit; toutefois, cet outil ne doit pas servir de prétexte pour réduire le niveau de qualité des créances (Hyun Song Shin, 2009).

Par ailleurs, de récentes techniques de gestion de risque fondées sur des produits dérivés ont été développées. Parmi ces instruments, les dérivés de crédit (ou « credit derivatives ») sont considérés comme une innovation importante car ils permettent notamment aux banques de « réduire leur risque de crédit sans vendre les prêts, et [ils] permet[tent] aux banques de maintenir une relation d'affaires avec [leurs] emprunteurs » (Sangkyun, 1998). Apparus dans les années 1990, les produits dérivés de crédit sont « des contrats de swap, d'option ou de gré à gré qui permettent de transférer le risque et le rendement à une contrepartie sans véritablement céder la propriété de l'actif sous-jacent » (Kiff et Morrow, 2000). Il existe deux types de dérivés de crédit : les dérivés non adossés à des actifs (« unfunded credit derivatives ») et ceux adossés à des actifs (« funded credit derivatives »). À titre d'exemple, nous pouvons citer le swap sur défaillance (« credit default swap », ou CDS), qui est un contrat bilatéral (Figure 4.4) entre un « acheteur de protection » et un « vendeur de protection ». L'acheteur verse une prime (soit périodique, soit unique) au vendeur qui, en cas de problème déjà défini (par exemple un défaut de paiement), assumera les pertes de l'acheteur.

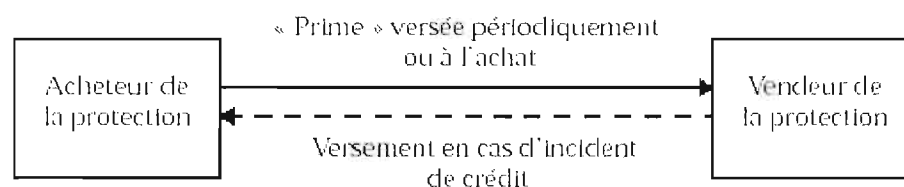


Figure 4.4 Le swap sur défaillance

Source : Kiff et Morrow (2000).

La banque a également la possibilité de vendre ses créances en partie ou en totalité, notamment celles qu'elle considère à haut risque (Börst, 2003) et ce, afin de réduire son exposition et par la même occasion de lui permettre à maintenir le niveau réglementaire de

capitaux propres exigé par Bâle II. En effet, les créances vendues n'apparaissent alors plus dans son bilan. Le recours à la cession de créances (ainsi qu'à l'achat de créances) a également pour avantage de permettre aux banques ayant une possibilité limitée de diversifier leur portefeuille de prêts (par exemple parce que leurs réseaux sont faiblement étendus d'un point de vue géographique) et d'atteindre leur objectif de diversification. Toutefois, cette méthode peut se révéler coûteuse en raison de l'asymétrie d'information sur ce marché (Demsetz, 2000).

Enfin, d'après ce que nous avons constaté sur le terrain, la plupart du personnel bancaire chargé des dossiers de prêt agricole en Côte d'Ivoire n'est pas agronome – contrairement à ce qui se passe au Canada. Bien que sur le terrain ce problème soit résolu par le recours à des spécialistes lorsque le besoin se fait sentir d'après l'un des banquiers interrogés, le constat au niveau de l'agriculteur interrogé était très clair : leur connaissance de l'agriculture est quasiment nulle. Or, comme le prescrivent Christen et Pearce (2006), les banques accordant des prêts agricoles devraient compter sur un personnel ayant des compétences techniques spécifiques en agriculture ou en agronomie afin de faciliter, d'une part, la prise de décisions concernant l'octroi de crédit, et d'autre part, la surveillance de l'investissement. D'où l'importance de dispenser des formations adéquates ou de recruter des chargés de clientèle agricole ayant des formations de base en agronomie.

Nous venons d'évoquer les principaux risques et problèmes liés à l'opération de prêt agricole et pouvant être rencontrés au niveau du prêteur. Nous poursuivons à présent avec ceux inhérents au contexte.

4.4.3 Outils recommandés de gestion des risques et des problèmes au niveau du contexte

D'une manière générale, la pénurie de l'offre de crédit est une réalité en Afrique ; cela est particulièrement vrai pour le crédit octroyé aux agriculteurs. En effet, seulement 5 % de la population a accès au système bancaire classique (Conférence des Nations Unies sur le

Commerce et le Développement, 2009). L'amélioration du niveau de l'offre de crédit passe par deux mesures (Djankov, McLiesh et Shleifer, 2006). La première est la mise en place d'une institution publique tenant un registre de crédit consultable par les prêteurs. Celle-ci serait en charge de collecter et de partager les informations concernant l'historique de crédit et l'endettement actuel de tout un chacun ; elle suivrait donc le modèle des agences privées de notation. La deuxième mesure concerne le renforcement du système légal en faveur de la protection des prêteurs, notamment la priorité d'être payé à titre de créancier en cas de faillite. Il s'agit également de faciliter la procédure de saisie et de liquidation des biens placés comme garanties.

Par ailleurs, le risque commercial relatif à la volatilité des prix des denrées influence le revenu de l'agriculteur et donc le montant du prêt qui a été octroyé à ce dernier. La littérature propose notamment le recours au marché des produits dérivés ou encore l'utilisation d'entrepôt afin de se protéger des fluctuations de prix.

La plupart des agriculteurs des pays en voie de développement n'ont pas recours ou d'accès aux instruments de couverture du risque disponibles sur le marché et ce, bien qu'ils soient exposés à la volatilité du prix de leur production. Les principaux instruments transigés sur les marchés internationaux (États-Unis, Angleterre, etc.) sont les contrats d'option et les contrats à terme boursiers (Futures). Même si le marché des instruments de couverture du risque agricole est parfois qualifié d'incomplet – notamment en termes de type de culture « couverte » –, de nombreux auteurs suggèrent son utilisation (Rolfo, 1980 ; Myers, 1988 ; Lapan, 1996). Parmi les avantages d'utilisation du marché des dérivés, nous pouvons notamment citer la réduction de l'incertitude de revenus (Varangis, 1996).

Selon Donald (2004), l'utilisation d'un entrepôt privé (ou public) par les agriculteurs se révèle être un bon moyen de gérer la volatilité de leurs revenus dans la mesure où ils ont la possibilité de mettre en dépôt ou de vendre à la compagnie d'entreposage leur production à un prix défini à l'avance. C'est ensuite à celle-ci qu'incombe la responsabilité de gérer le risque. Le recours à ce moyen de gestion du risque peut être bénéfique pour l'agriculteur et

son banquier. En effet, lors de l'analyse d'un dossier de crédit, l'assurance de revenus stables peut être à l'avantage de l'agriculteur. Par ailleurs, les compagnies d'entrepôt peuvent délivrer des certificats de dépôt (Coulter, 2002) attestant de la qualité et de la quantité de la marchandise déposée. Ainsi, ces certificats peuvent constituer de bonnes garanties en cas de demande de prêt bancaire.

Le financement de l'agriculture implique la prise en compte des risques agroclimatiques par les agriculteurs et les institutions qui les financent. Les moyens proposés afin de gérer ces risques sont notamment les assurances basées sur des indices et l'assurance récolte qui est plus largement répandue.

L'assurance récolte, qu'elle soit d'origine publique ou privée, vise à protéger les revenus d'un agriculteur en cas d'aléas climatiques imprévisibles ou d'autres phénomènes naturels incontrôlables ayant une incidence sur sa production. Beaucoup plus répandue dans les pays développés (Hazell, 1992) – surtout par le biais de programmes gouvernementaux –, l'assurance récolte rencontre toutefois certaines limites qui sont l'anti-sélection et l'aléa moral (Quiggin, 1993 ; Makki, 2001 ; Roberts, 2006), deux notions que nous avons déjà traitées.

Un autre moyen proposé, plus récent, est l'utilisation d'assurances basées sur des indices, dont les plus connues sont le « area-based index insurance » (indice basé sur les probabilités de perte de rendement d'un groupe calculées habituellement dans un espace géographique donné) et le « weather-based index insurance » (indice basé sur des indicateurs météorologiques). La principale différence avec l'assurance classique est que l'indemnisation du souscripteur est basée sur un indice et non sur l'évaluation des dommages. Ce type de produit fonctionne à peu près sur le même principe qu'une vente d'option d'achat. À titre d'exemple, l'assurance basée sur l'indice climatique fonctionne de la manière suivante : on observe généralement deux niveaux d'indemnisation. Pour ce qui est du premier niveau, seule une partie de l'indemnisation est versée au souscripteur si la valeur de l'indice (I) est comprise entre une valeur seuil (IS) et une valeur limite (IL) prédéterminée. Le deuxième

niveau d'indemnisation est atteint lorsque la valeur de l'indice (I) est supérieure à la valeur limite (I_L). À partir de ce moment, la totalité de l'indemnité est versée au souscripteur (voir Figure 4.1).

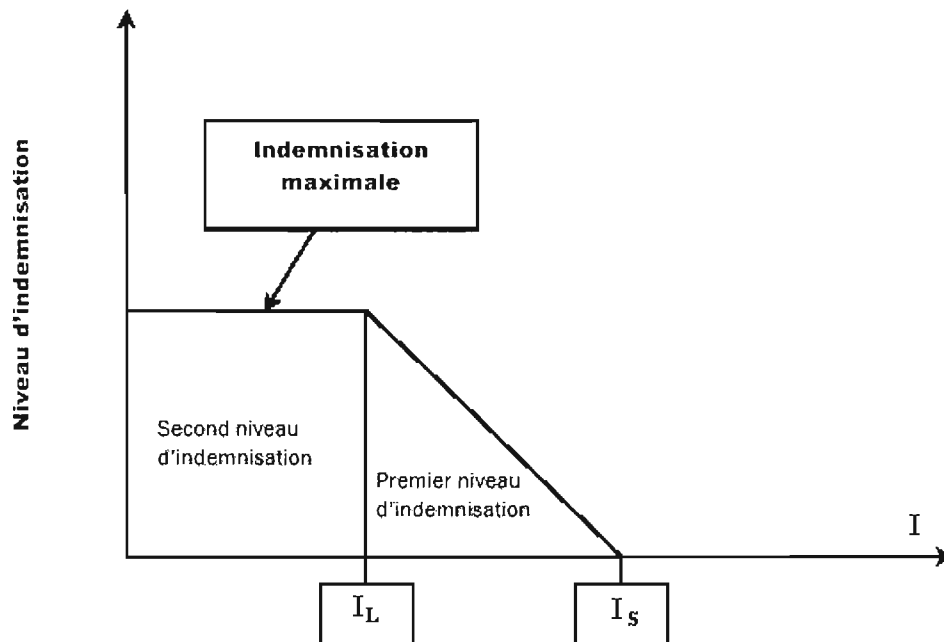


Figure 4.5 Structure d'indemnisation dans le cas de l'assurance climatique basée sur un indice

Source : Badolo (2008).

Le recours à ces types d'assurance a pour avantage de permettre la réalisation d'économies de coûts d'agence et de transaction aux institutions qui les fournissent. Ces économies sont dues à la réduction de l'anti-sélection, de l'aléa moral et des coûts de surveillance qui y sont rattachés (Skees, 1999) de même qu'à la standardisation possible des contrats, ce qui évite le processus d'évaluation des dommages. Tous ces éléments contribuent ainsi à une plus grande accessibilité des primes d'assurance (Badolo, 2008).

L'utilisation de ce type d'assurance a également certaines limites, la principale étant l'ensemble des risques de base (Fiordella, 2008). Les risques de base (« basic risks »)

correspondent aux risques que l'indice ne corresponde pas à la réalité. Par ailleurs, ce type de protection a pour vocation d'assurer le risque de façon systémique, c'est-à-dire le risque de l'ensemble du groupe et non pas d'un individu. De là provient l'intérêt des banques et institutions de microfinance de recourir à ce type d'assurance pour protéger leur portefeuille de prêts. Malgré l'intérêt de ces deux types d'assurance sur indices, leur utilisation requiert de longues séries (sur 30 à 40 ans) de données fiables et détaillées pour déterminer les valeurs des indices ou les probabilités sous-jacentes de ces outils ; de telles données ne sont pas nécessairement disponibles dans les pays en voie de développement (Badolo, 2008 ; Donald, 2004).

Tableau 4.3 Synthèse des moyens de gestion des risques et problèmes découlant de l'opération de prêt

Problèmes et risques identifiés	Auteurs	Outils recommandés
Au niveau de l'emprunteur		
Revenus cycliques	(Giehler, 1999 ; Buchenau, 2003)	Ajustement du terme et des conditions de remboursement du prêt
Existence ou fiabilité des garanties	(Leland et Pyle, 1977)	Mise de fond de l'emprunteur comme signal qu'il croit en son projet
	(Bastiaenen et Van Rooij, 1997 ; Moors et Peetermans, 2002)	Recours par les institutions financières et/ou les demandeurs de prêt à des fonds de garantie
Opportunisme contractuel <i>ex ante</i> et <i>ex post</i>	(Stiglitz et Weiss, 1981 ; Tosi, Katz et Gomez-Mejia, 1997 ; Zajac et Westphal, 1994)	Mise en place de mécanismes de surveillance jumelés à des incitatifs en vue d'aligner les intérêts du prêteur et ceux de l'emprunteur
	(Ghatak, 2000 ; Guérin, 2000 ; Van Tassel, 1999)	Le prêt de groupe se révèle efficace dans la mesure où le prêteur délègue en quelque sorte à un groupe d'emprunteurs la sélection de personnes solvables ainsi que le « monitoring » du comportement de chacun par des pairs
L'aléa moral	Fulbert Gero Amoussouga cité par Akpolou et Atindehou (2008)	S'assurer que les fonds débloqués soient effectivement et en totalité alloués à l'objet du prêt et être capable d'intervenir rapidement, soit apporter une assistance ou rappeler à l'ordre l'emprunteur.

L'anti-sélection	(Federico, 2007 ; Jappelli et Pagano, 1999, 2000)	L'implantation d'un système d'information sur les emprunteurs (« credit reference agency ») pour récompenser les bons emprunteurs et les distinguer de ceux plus risqués
Risque de défaut	(Dennis, 1995 ; Diallo, 2006 ; Schreiner, 2004)	Afin d'évaluer la solvabilité d'un emprunteur lors du processus d'octroi d'un prêt, les institutions financières peuvent avoir recours au « credit scoring »
Au niveau du prêteur		
Manque de compétence spécifique en agriculture	(Christen et Pearce, 2006)	Assurer au personnel chargé des dossiers agricoles une formation en agronomie et/ou en gestion agricole pour l'acquisition de compétences techniques spécifiques en agriculture ou en agronomie
Le crédit agricole est une transaction particulièrement risquée	(Christen et Pearce, 2006)	Diversification du portefeuille de prêts agricoles (diversification des types de culture, diversification sectorielle ou encore géographique)
	(Hyun Song Shin, 2009 ; Leroux)	La titrisation des créances. Il s'agit d'extraire du bilan un sous-portefeuille de prêts pour qu'il soit financé (acheté) par des investisseurs
	(Alexander-Andrew, 2007 ; Kiff et Morrow, 2000 ; Sangkyun, 1998)	Couverture des prêts et/ou du portefeuille de prêts par des produits dérivés : « dérivés de crédit »
	(Demsetz, 2000 ; Börst, 2003)	Cession des créances

Au niveau du contexte		
Risque commercial relatif à la volatilité des prix (perte de revenus)	(Rolfo, 1980 ; Myers, 1988 ; Lapan, 1996)	Couverture par produit dérivé : contrats d'option et contrats à terme boursiers (futures)
	(Coulter, 2002 ; Donald, 2004)	Mise en place de compagnies d'entrepôt
Risques agroclimatiques	(Skees, 1999 ; Badolo, 2008 ; Donald, 2004 ; Chantararat, 2007)	L'utilisation par les agriculteurs et/ou les institutions de crédit d'assurances sur indices
	(Quiggin, 1993 ; Makki, 2001 ; Roberts),	L'assurance récolte
Pénurie de l'offre de crédit	(Djankov, McLiesh et Shleifer, 2006)	Mise en place d'une institution publique tenant un registre de crédit consultable par les prêteurs et renforcement du système légal en faveur de leur protection.

Afin de vérifier notre hypothèse 2, à savoir tester si la compréhension de la relation entre prêteur bancaire et emprunteur dans la transaction de prêt permet l'identification d'outils appropriés pour gérer les risques, nous avons premièrement décrit de façon générale puis décortiqué le processus de prêt.

Deuxièmement, nous nous sommes attardés sur les fondements théoriques de la décision d'octroi d'un prêt. Nous avons fait appel d'une part, à la théorie des coûts de transaction appliqués aux coûts engendrés par la relation contractuelle existant entre prêteur et emprunteur, et d'autre part, à la théorie de l'agence afin de mieux explorer la relation principal prêteur / agent emprunteur.

Troisièmement, à partir des deux étapes précédentes et des informations issues des entretiens réalisés sur le terrain, nous avons mis en évidence les principaux problèmes et risques auxquels sont confrontées les banques pour l'octroi de crédits agricoles.

En somme, notre hypothèse 2 semble être vérifiée car la première étape nous permettra dans le chapitre suivant d'identifier certains problèmes liés au processus d'octroi de prêt. De plus, la deuxième étape nous a permis de mettre en relief les différents aspects de la relation entre prêteur bancaire et emprunteur, ainsi que les problèmes et les coûts qui résultent de ces aspects. Enfin, la troisième étape nous a permis de dresser une revue des moyens recommandés dans la littérature pour gérer ces risques et ces problèmes. À ce propos, certaines des techniques de gestion du risque que nous avons évoquées dans ce chapitre nous seront utiles pour le chapitre suivant.

CHAPITRE V

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Le financement bancaire de l'agriculture dans un pays en voie de développement tel que la Côte d'Ivoire comporte certaines particularités. Celles-ci se manifestent par des contextes économique et institutionnel qui rendent difficile l'octroi de prêts agricoles bancaires. En effet, comme nous l'avons évoqué dans les chapitres II et III, on note au niveau économique une plus grande volatilité de la croissance économique par rapport aux régions « développées ». Cette volatilité est notamment due aux retombées de la crise financière mondiale sur le continent africain et sur une activité économique en Côte d'Ivoire qui a été perturbée par des tensions sociopolitiques. De même, de nombreuses incertitudes caractérisent le marché agricole tant au niveau du climat qu'au niveau des compétences des intervenants. Au niveau institutionnel, la Côte d'Ivoire (et par extension l'Afrique de l'Ouest) souffre du manque de fiabilité de son registre foncier. La faiblesse de ce système de droit de propriété défavorise la réduction des coûts de transaction et rend les banques méfiantes pour ce qui est de prendre des titres fonciers en garanties. Enfin, nous avons pu noter que les banques évoluent dans un cadre réglementaire précis régi par l'accord de Bâle II.

Par ailleurs, le contexte macroéconomique a eu un impact direct sur l'accessibilité au financement agricole en Côte d'Ivoire. Cette influence s'est notamment matérialisée par la dissolution en 1991 de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) – dissolution réalisée dans le cadre des programmes d'ajustements structurels mis en place par le FMI au début des années 1980. Comme nous l'avons déjà évoqué au chapitre II, ces programmes au bilan plus qu'incertain avaient pour objectif la réduction des déséquilibres macroéconomiques. Dès lors, comme nous l'a confié un planteur privé de cultures d'exportation, les agriculteurs ont dû composer avec les banques commerciales qui étaient, et

sont, très frileuses quant au financement de l'agriculture, considéré comme trop risqué – surtout à moyen et long termes. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, les crédits de moyen et long termes fournis par les banques commerciales sont pour une grande majorité uniquement octroyés aux sociétés agro-industrielles nationales et multinationales. Ce constat illustre l'un des maux dont souffre le secteur agricole en Côte d'Ivoire, à savoir la faible mécanisation des plantations, qui a un impact direct sur la rentabilité de la plupart des exploitations. Il s'agit en fait d'un problème à ne pas prendre à la légère car cette absence d'investissements à moyen et long termes en Côte d'Ivoire mine la compétitivité de certaines filières comme l'ananas et la banane, et ce, au profit de l'Amérique latine.

L'accès au crédit est essentiel au développement économique. Cet accès passe notamment par un système efficace de partage d'informations sur le public qui est accessible aux institutions financières. À l'heure actuelle, la Côte d'Ivoire ne compte aucune agence de notation privée, et les informations disponibles sont accessibles via un registre public qui ne couvre que 2,9 %³⁰ de la population adulte. Bien que ce taux soit légèrement supérieur à celui de la région ouest-africaine, qui est de 2,5 %, il reste insuffisant étant donné l'absence d'agences de notation privées. À titre comparatif, dans les pays de l'OCDE, le taux de couverture de la population adulte en termes d'information de crédit s'élève en moyenne à 8,4 % pour les registres publics, et à 58,4 % pour les agences privées. En vue de faciliter l'accès au crédit, nous recommandons le développement du registre public de crédit déjà en place. L'objectif de développer ce registre est qu'il permettrait de faciliter la prise de décision de prêt et du même coup permettrait d'augmenter le nombre et le volume des crédits. Pour cela, nous proposons par exemple le fait que ce registre indique les aspects positifs en plus des aspects négatifs ; cela aurait pour but de favoriser les emprunteurs les plus honnêtes. De même, l'historique des données stockées pourrait être supérieur à 2 ans, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays développés.

En Côte d'Ivoire, et d'une manière générale en Afrique de l'Ouest, il existe une grande différence au niveau de l'accessibilité des services bancaires offerts entre les zones rurales et

³⁰ Voir <http://www.doingbusiness.org/ExploreTopics/GettingCredit/>.

les zones urbaines. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce décalage contribue à mettre en marge du système bancaire classique une grande partie de la population. Cette « mise à l'écart » s'explique par deux éléments. D'un côté, la plupart des banques commerciales se concentrent dans les grandes agglomérations. Notons toutefois que l'une des banques dont nous avons rencontré un des membres du personnel (SGBCI) tend à développer son réseau d'agences sur l'ensemble du territoire ivoirien. D'un autre côté, le décalage entre les zones urbaines et les zones rurales vient du fait que les banques considèrent la clientèle rurale potentielle (qui exerce principalement des activités agricoles) comme risquée et coûteuse, par exemple en termes de frais de transaction. De plus, les banques sont soumises à un cadre réglementaire de plus en plus sévère, notamment en ce qui concerne la constitution des réserves prudentielles. Cette norme prudentielle rend la croissance de l'activité bancaire plus difficile car elle dépend, dans une certaine mesure du niveau de réserves à maintenir. Au niveau de la Côte d'Ivoire, le renforcement de la réglementation internationale pourrait par ailleurs expliquer le choix des banques étrangères de hiérarchiser leurs opérations en ne s'occupant que des activités les plus rentables, comme le financement des exportations ou des grandes exploitations agricoles. Ce n'est pas surprenant que ces conditions aient favorisé le développement des institutions de microfinance – comme nous l'avons évoqué au chapitre II. Celles-ci répondent à un besoin de financement rural grandissant en Afrique de l'Ouest. Toutefois, leurs sources de financement sont généralement limitées, contrairement à ce que l'on observe pour les banques commerciales, qui affichent des surplus en augmentation. À titre d'exemple, la SGBCI annonçait un surplus de 354,8 milliards de francs CFA en 2007 contre 196,2 milliards de francs CFA en 2006.

Si l'on part du décalage d'accès au crédit entre les zones urbaines et les zones rurales, du manque de capitaux pour les uns et du surplus de capitaux pour les autres, il nous paraît essentiel que se développent davantage les relations entre les institutions de microfinance et les banques commerciales. À l'heure actuelle, « les liens entre IMF et banques commerciales sont rares, et encore plus quand il s'agit de financer le monde rural et l'agriculture » (Wampfler, 2002, p.12). Il s'agirait donc de passer d'une relation de banque à client à une relation de partenariat. Il existe plusieurs formes de partenariats possibles : financier, technique et institutionnel (Lapenu, 2002 ; Bartlet, 2003). Le partenariat financier peut

notamment se traduire par le dépôt des excédents de trésorerie et d'épargne de l'IMF à la banque qui assure en retour à l'IMF du refinancement. Il est à noter qu'une telle relation implique une certaine confiance entre les deux parties. De son côté, le partenariat technique peut porter sur la formation, l'assistance informatique ou encore sur le transfert de fonds. Au niveau du partenariat institutionnel, la banque pourrait s'impliquer dans la définition de l'orientation stratégique de l'IMF.

Un certain nombre d'avantages résultent du développement des relations entre ces deux types d'institutions. Cette collaboration permettrait entre autres choses à la banque de collecter les dépôts et d'atteindre indirectement une clientèle habituellement non accessible d'un point de vue géographique. De plus, la banque pourrait profiter de la connaissance de l'IMF en ce qui concerne le marché du microcrédit. Cette collaboration permettrait également à l'IMF de bénéficier d'une source de refinancement ainsi que de la compétence technique et de l'infrastructure technologique de la banque.

Une autre stratégie pourrait offrir aux populations rurales – considérées comme risquées et coûteuses en termes de frais de transaction – une plus grande accessibilité au crédit bancaire : le regroupement de ces populations. Bien que nous ayons déjà abordé le concept de prêt de groupe comme moyen proposé pour lutter contre l'opportunisme contractuel *ex ante* et *ex post*, cet outil nous semble également être une voie d'accessibilité au crédit bancaire. En effet, en se regroupant, les agriculteurs peuvent projeter l'image d'une certaine stabilité pour garantir à la banque le remboursement du prêt réclamé. De même, l'existence d'un groupe permettrait de demander un prêt d'un certain volume au lieu de plusieurs petits prêts. L'opération deviendrait par la même occasion plus rentable pour la banque en termes d'économie de coûts de transaction.

Par ailleurs, l'une des principales causes du comportement frileux des banques à l'idée de prêter aux petits et moyens agriculteurs concerne les garanties, notamment la garantie foncière. Cette cause a d'ailleurs été évoquée par les trois personnes rencontrées en Côte d'Ivoire. En fait, la plupart du temps, les agriculteurs – sociétés agroindustrielles exceptées –

n'ont pas de titre foncier en leur possession. Quand bien même ils disposeraient d'un titre de propriété, la fiabilité de celui-ci ne serait pas assurée. Cette situation met en évidence une faiblesse majeure de l'environnement institutionnel : malgré l'initiative d'instauration d'un registre foncier moderne, la fiabilité de celui-ci est remise en cause. Ainsi, il est impératif que les pouvoirs publics instaurent un réel climat de confiance et de sécurité autour du registre foncier du domaine rural.

Aussi, Il nous paraît incontournable que l'augmentation de l'implication bancaire dans le financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire passe par une réelle volonté politique au niveau national et international. Nous entendons par volonté politique, la mise en place de programmes qui s'adressent non seulement aux agriculteurs mais également aux banques. Ces programmes peuvent s'inspirer de l'expérience européenne et américaine. Néanmoins, même si la mise en place de ces politiques eut un impact positif, leur transposition directe dans le contexte ouest-africain se solderait assurément par un échec, car elles ont été développées dans un contexte occidental. Parmi ces politiques, nous pouvons citer à titre d'exemple les programmes d'assurance récolte — Inexistant en Côte d'Ivoire — mise en place aux États-Unis suite à la crise des années 1930 et en Europe avec la politique agricole commune. Les programmes pour le soutien des prix, garantissant un prix minimum aux producteurs. L'objectif serait au niveau des agriculteurs de stabiliser (voir d'augmenter) leur revenu et au niveau des banques de les encourager à prêter.

Un autre aspect fondamental du financement agricole en Afrique de l'Ouest se situe au niveau du déroulement de la relation entre le prêteur bancaire et l'emprunteur. En effet, la compréhension de la relation entre ces deux parties d'une part, et de la transaction de prêt d'autre part, semble permettre l'identification des problèmes et des risques qui en découlent ainsi que l'utilisation d'outils de gestion adaptés.

Le processus d'octroi de crédit est d'après les banquiers interrogés généralement le même. Quel que soit le volume des prêts réclamés, les coûts de transaction rattachés à l'analyse des dossiers correspondants sont approximativement les mêmes. Autrement dit, il est beaucoup

plus rentable pour une banque d'octroyer des prêts d'un certain volume car les coûts de transaction d'un prêt de 1 000 \$ et ceux d'un autre prêt de 10 000 \$ sont pratiquement les mêmes. Par conséquent, les banques commerciales ont tendance à privilégier les projets de cultures d'exportation des sociétés nationales ou multinationales plutôt que les projets présentés par des petits planteurs vivriers et des planteurs privés de culture d'exportation.

Si l'on part de ce constat, le « modèle de l'intermédiaire » (Figure 4.3, chapitre 4), qui a été proposé comme possibilité de rechange face à la garantie personnelle, nous semble être un bon moyen de rapprocher indirectement les banques des PME agricoles par l'intermédiaire des IMF. Ce modèle a pour avantage d'augmenter le volume de crédit sans pour autant multiplier le nombre de dossiers à traiter. Cela permet ainsi de maintenir à un certain niveau les frais de transaction. De plus, les banques n'ont pas à se lancer dans le développement de nouveaux produits adaptés aux PME agricoles.

La mise en place de ce modèle de financement implique la création d'un fonds de garantie. Au niveau de la Côte d'Ivoire, nous proposons la participation de la BCEAO, du ministère de l'Économie et des Finances ainsi que des principales banques commerciales pour la constitution et l'administration de ce fonds. Le choix de ces intervenants nous paraît essentiel pour les raisons décrites ci-après. Nous pensons tout d'abord que la participation des banques commerciales – du moins des banques qui participent au mécanisme – est également importante dans la mesure où elles seront plus incitées à faire un suivi scrupuleux des prêts qu'elles ont octroyés. Par ailleurs, dans le modèle intermédiaire, il incombe au garant de collecter et d'analyser les informations relatives aux bénéficiaires de la garantie. Ce processus peut être coûteux. Notre proposition d'impliquer la BCEAO et le ministère de l'Économie et des Finances est pertinente à ce niveau car il s'agit des deux institutions de tutelle des IMF en Côte d'Ivoire (ministère des Finances, 2009). Par conséquent, ces institutions sont les plus en mesure de collecter les informations concernant les IMF et de sanctionner³¹ ces dernières en cas d'abus tels que l'aléa moral ou le « freeriding ».

³¹ Des sanctions peuvent également être prises à l'endroit des banques jugées trop laxistes.

Dès le début du processus de financement (voir Tableau 4.1 du Chapitre 4) surgit le problème des états financiers que l'agriculteur doit fournir pour la constitution de son dossier de prêt. En effet, d'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain, la plupart des agriculteurs en Côte d'Ivoire (et par extension en Afrique de l'Ouest) ne tiennent pas une comptabilité digne de ce nom – ou ils n'ont tout simplement pas de comptabilité. Cette situation pose d'entrée de jeu la difficulté d'examiner la viabilité du projet et l'intérêt pour la banque d'accorder un crédit. Cela peut par ailleurs expliquer l'intérêt des banques à financer les sociétés agricoles nationales et multinationales ainsi que certains exploitants individuels qui ont des états financiers.

Ce problème étant identifié, une volonté politique nationale (ou internationale) est nécessaire pour sa résolution. L'État pourrait, par exemple, subventionner des programmes de formation portant sur les rudiments de la documentation financière des activités. Cette tâche pourrait être confiée à des organismes tels que l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), dont nous avons souligné un aspect de la mission qui est de « contribuer à améliorer les conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et leurs organisations professionnelles, en mettant en œuvre des programmes adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé ».

En principe les banques doivent et sont faites pour prendre des risques. Si elles ne le font pas, il n'y a pas de financement. En effet, selon l'approche fonctionnelle de Crane, Merton et Froot (1995), dont nous avons parlé au chapitre III, l'une des fonctions sur lesquelles repose l'efficacité du système est la gestion du risque et du contrôle de l'incertitude. Ainsi, pour que le système financier soit efficace, les banques, en temps qu'intermédiaires, doivent être capables d'évaluer et de gérer leurs expositions aux risques.

Certains des moyens que nous avons énoncés en vue de gérer les problèmes et les risques liés à l'opération de prêt pourraient être adaptés au contexte ouest-africain. Il s'agit notamment de l'utilisation du marché des produits dérivés et de l'assurance basée sur un indice.

En ce qui concerne le risque de perte de revenus lié à la volatilité du prix des denrées agricoles, l'un des instruments proposés était le recours à une couverture à l'aide de produits dérivés. Bien que des études empiriques et l'utilisation de ces outils par une minorité de grands exploitants agricoles prouvent leur efficacité, le fait est qu'ils ne sont pas accessibles à la très grande majorité des agriculteurs ivoiriens, et même à ceux d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'inaccessibilité du marché des instruments de couverture du risque est notamment due au fait que les contrats sont généralement associés à un important volume de marchandises sous-jacent, ce qui évince d'entrée les petits planteurs vivriers (formant l'essentiel de la population rurale) et exclut la plupart des planteurs privés de cultures d'exportation. À ce niveau, une solution fort intéressante serait le développement de moyens permettant de réduire le fossé qui sépare les producteurs agricoles des pays en voie de développement du marché international des instruments de gestion du risque. C'est dans cet esprit que fut créé par la Banque mondiale le « International Task Force on Commodity Risk Management ». Ce groupe mène des projets pilotes à travers le monde afin de trouver des intermédiaires comme des institutions de microfinance, des coopératives de producteurs, des banques (qui ont déjà une certaine expertise) afin d'agréger la demande, c'est-à-dire rassembler les producteurs désireux de se protéger, de payer les primes (pour les contrats d'option) et de redistribuer (s'il y a lieu) les fonds (« payouts »).

Par ailleurs, il nous paraît essentiel que l'État ivoirien intervienne pour faciliter l'accès des agriculteurs à ces instruments de gestion du risque. Cette intervention pourrait être inspirée de l'exemple du Mexique qui nous est rapporté par Varangis (1996). Celui-ci nous indique que le gouvernement mexicain garantit un prix minimal aux producteurs de coton en couvrant son exposition par l'achat d'options de vente (« put ») au New York Cotton Exchange. Ainsi, l'État ivoirien pourrait créer une structure intermédiaire ayant les prérequis d'accès au marché des dérivés³². Celle-ci serait en charge de l'achat de la production à un prix fixe ou minimal, puis de la couverture de sa position par l'achat d'options de vente ou la vente de contrats futurs.

³² Savoir-faire, ligne de crédit suffisante, infrastructure technologique, etc.

En ce qui concerne l'exposition des agriculteurs au risque climatique, nous pensons que l'assurance basée sur un indice, que nous avons déjà décrite précédemment (Figure 4.1), est une solution qui pourrait convenir au contexte ouest africain. En effet, les frais de transaction étant moins importants que dans le cas de l'assurance classique, les primes d'assurance peuvent être accessibles aux planteurs privés de cultures d'exportation, et éventuellement aux petits planteurs vivriers. Toutefois, un effort de promotion et d'information concernant l'existence de ce type de solution nous semble essentiel.

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons posé deux hypothèses. Notre première hypothèse était : « Les contextes économique et institutionnel d'un pays en voie de développement rendent difficile l'octroi d'un prêt agricole bancaire. » D'après la présentation des environnements économique instable et institutionnellement faible de la Côte d'Ivoire au chapitre II ainsi que celle du rôle des banques en tant qu'intermédiaires financiers au chapitre III, nous pensons que notre première hypothèse est vérifiée.

Notre deuxième hypothèse était : « Comprendre la relation entre prêteur bancaire et emprunteur dans la transaction de prêt permet l'identification d'outils appropriés pour gérer les risques. » Nous pensons que cette hypothèse est également vérifiée car l'analyse des fondements théoriques de base de la décision de prêt nous a permis de mettre en évidence certains problèmes (opportunisme, coût de transaction, etc.) qui ont d'ailleurs été confirmés sur le terrain.

Lors du sommet international de la FAO de juin 2008 à Rome, le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a dénoncé les méthodes employées pour le règlement de la crise alimentaire, notamment celles de l'organisation de l'ONU, à qui il a rappelé que la solution n'était pas de « continuer à être assistés comme des mendiants ». Autrement dit, il a réclamé que les pays développés mettent plus de moyens à apprendre aux pays africains à pêcher plutôt que de leur donner du poisson. Cela s'applique au financement agricole en Afrique de l'Ouest.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, nous pouvons conclure que le financement bancaire de l'agriculture dans un pays en voie de développement tel que la Côte d'Ivoire comporte certaines particularités. Celles-ci se manifestent par un contexte économique morose et des faiblesses institutionnelles qui rendent difficile l'octroi de crédit.

Parmi les aspects d'ordre économique que nous avons évoqués, certains ont une influence directe sur la stabilité et le niveau de revenus des agriculteurs. Nous pensons notamment à l'explosion à l'inflation, ou encore à la crise débutée en 2008 et qui a eu un impact brutal sur les pays d'Afrique de l'Ouest – pays dont les économies dépendent des exportations. Parmi les aspects d'ordre institutionnel, nous avons notamment relevé des faiblesses au niveau de la stabilité politique en Côte d'Ivoire, de la fiabilité du registre foncier ou encore du registre de crédit public qui est embryonnaire- et sans oublier une corruption à tous les niveaux.

Par ailleurs, la demande de prestations de services financiers dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest est généralement située dans les zones rurales. Cela implique pour les bailleurs de fonds plusieurs difficultés : une demande dispersée et inégale ainsi que des coûts élevés reliés à la gestion de l'information ou aux transactions.

À une échelle d'analyse plus « micro », nous nous sommes penchés sur un autre aspect fondamental qui se situe au niveau du déroulement de la relation entre le prêteur bancaire et l'emprunteur. À ce propos, nous pouvons conclure qu'une bonne compréhension des coûts de transaction et de la relation d'agence entre ces deux parties permet de mieux diagnostiquer les problèmes et les risques rattachés à l'octroi de prêt. Il devient alors plus aisé d'identifier les outils de gestion adaptés. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que la plupart des moyens préconisés par la littérature en vue de gérer les problèmes et les risques découlant de

l'opération de crédit sont issus de modèles développés en Occident. Dans cette optique, leurs applications peuvent se confronter à des problèmes de transposition culturelle.

C'est à la lumière de ces éléments (analyses, constats théorique et pratique) que nous avons pu vérifier l'exactitude de nos deux hypothèses.

Ce mémoire a un caractère général, ce qui peut être en soi une force ou une faiblesse. Ce peut être une force dans la mesure où il donne au lecteur une bonne vue d'ensemble du problème et des solutions à envisager. Cependant, ce caractère général limite l'approfondissement de l'étude des différents aspects que nous avons abordés. Nous pensons en particulier à certaines méthodes de gestion du risque comme l'utilisation de produits dérivés de crédit.

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a indiqué dans son rapport 2009 que la crise économique a mis en évidence les faiblesses des 49 pays les plus pauvres du monde. Parmi ceux-ci, 33 sont situés en Afrique ; la plupart sont incapables de sortir de la crise alimentaire. Cette situation montre bien l'importance cruciale du secteur agricole, notamment dans les pays les moins avancés.

ANNEXE A

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'UEMOA

Montants en milliards de F CFA, sauf indications contraires

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population en millions d'habitants							
BENIN	6,6	6,8	7,0	7,2	7,4	7,6	7,9
BURKINA FASO	11,6	11,9	12,5	12,8	13,1	13,4	13,7
COTE D'IVOIRE	16,5	17,0	17,6	18,2	18,8	19,4	20,0
GUINEE BISSAU	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
MALI	10,2	10,4	10,7	10,9	11,1	11,4	11,6
NIGER	10,7	11,0	11,4	11,7	12,1	12,5	12,9
SENEGAL	9,8	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1	11,4
TOGO	4,7	4,9	5,0	5,1	5,2	5,3	5,5
UNION	71,3	73,3	75,6	77,7	79,9	82,0	84,3
PIB nominal (en mds F CFA)							
BENIN	1832,1	1956,9	2067,5	2140,0	2298,7	2466,1	2694,1
BURKINA FASO	2061,9	2292,9	2482,1	2698,4	2961,2	3145,0	3420,2
COTE D'IVOIRE	7730,1	8006,1	7984,3	8178,5	8626,3	9030,3	9409,9
GUINEE BISSAU	145,9	141,9	138,9	152,4	164,2	174,7	188,0
MALI	2212,0	2223,5	2454,0	2632,1	2894,0	3125,4	3356,5
NIGER	1329,4	1439,5	1471,6	1468,4	1702,0	1783,3	1885,6
SENEGAL	3575,5	3717,6	3960,8	4198,5	4536,4	4842,5	5233,7
TOGO	976,6	1026,2	972,6	1023,2	1112,5	1153,6	1225,6
PIB à prix constant (en mds F CFA)							
BENIN	855,9	893,8	928,5	957,4	984,9	1028,9	1096,3
BURKINA FASO	2016,1	2110,9	2280,7	2386,0	2555,4	2711,8	2894,6
COTE D'IVOIRE	4219,1	4150,1	4079,5	4144,8	4219,4	4268,3	4330,5
GUINEE BISSAU	97,1	90,2	90,7	93,6	97,2	98,9	103,2
MALI	1105,7	1153,0	1241,0	1269,2	1347,1	1414,5	1491,6
NIGER	957,8	1009,1	1042,0	1031,8	1103,7	1139,1	1185,1
SENEGAL	3417,8	3440,2	3669,4	3874,0	4086,5	4235,5	4479,9
TOGO	900,0	897,9	944,4	966,4	978,4	993,4	1022,5
PIB nominal per capita (en milliers F CFA)							
BENIN	277,8	287,8	295,4	297,2	310,6	324,5	345,2
BURKINA FASO	177,8	193,1	198,5	210,7	225,8	234,2	248,7
COTE D'IVOIRE	469,3	470,5	454,3	450,4	459,9	466,1	470,2
GUINEE BISSAU	123,4	117,8	113,1	121,9	128,8	134,5	142,1
MALI	216,4	212,9	229,9	241,3	259,6	274,3	288,2
NIGER	124,2	130,5	129,4	125,2	140,8	143,1	146,7
SENEGAL	365,2	369,8	384,0	396,7	417,8	434,6	457,8
TOGO	206,0	211,4	195,7	201,0	213,5	216,2	224,3
PIB à prix constant per capita (en milliers F CFA)							
BENIN	129,7	131,4	132,6	133,0	133,1	135,4	140,5
BURKINA FASO	173,8	177,8	182,4	186,3	194,9	202,0	210,5
COTE D'IVOIRE	256,1	243,9	232,1	228,3	225,0	220,3	216,4
GUINEE BISSAU	82,2	74,9	73,9	74,8	76,2	76,2	78,0
MALI	108,2	110,4	116,3	116,3	120,8	124,1	128,1
NIGER	89,5	91,5	91,6	88,0	91,3	91,4	92,2
SENEGAL	349,1	342,2	355,7	366,0	376,3	380,2	391,9
TOGO	189,9	185,0	190,0	189,9	187,7	186,1	187,1

Sources : Commission de l'UEMOA, Comité de convergence et BCEAO, Avril 2007

ANNEXE B

SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE

Comment les risques dans la relation prêteur bancaire / emprunteur sont-ils gérés lors d'une transaction de prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ?

Quelles sont les particularités d'une opération de prêt agricole dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire ?

Étape 1 : Comprendre le contexte dans lequel évoluent les banques

Hypothèse 1 : Les contextes économique et institutionnel d'un pays en voie de développement rendent difficile l'octroi d'un prêt agricole bancaire.

Chap. II
Contexte :
- Crise
- Présentation de la Côte d'Ivoire

Chap. III
- Le rôle des banques dans l'offre de capitaux
- Règles prudentielles de Bâle

La compréhension des relations prêteur / emprunteur rend- elle possible une gestion des risques adaptée à la transaction de prêt agricole ?

Étape 2 : Comprendre la relation principal / agent dans une transaction de prêt agricole

Hypothèse 2 : Comprendre la relation entre prêteur bancaire et emprunteur dans la transaction de prêt permet l'identification d'outils appropriés pour gérer les risques.

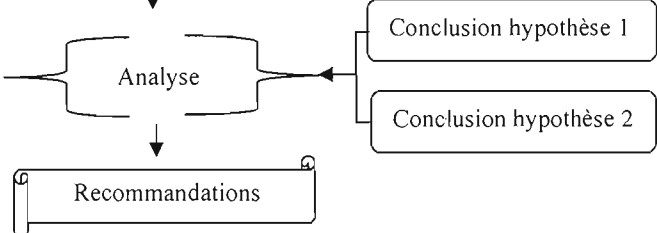
Chap. IV
L'activité de prêt bancaire :
- Présentation générale
- La procédure de prêt agricole

Fondements théoriques de la décision de prêt :
- Les coûts de transaction
- Les coûts d'agence
- Les problèmes d'asymétrie d'information

Revue de littérature sur les moyens utilisés pour gérer les risques de prêt agricole

Complément par des informations issues d'entretiens

Étape 3 : Analyse et recommandations pour les prêts agricoles dans les pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire



ANNEXE C

GUIDE CANADA

- **Procédure de financement**

1. Pour votre banque, quelle est la meilleure base³³ pour catégoriser une exploitation agricole par rapport à une autre (très petite exploitation, petite exploitation, moyenne exploitation et grande exploitation) ?
2. Quelle est (quelles sont) la(les) principale(s) catégorie(s) d'exploitations agricoles ciblée(s) par la banque ?
3. Quelle est la procédure (les étapes) suivie par la banque à partir du moment où un exploitant agricole l'approche pour du financement ? La procédure est-elle la même pour toutes les catégories d'exploitation ?
4. (Est-ce que la banque propose des services connexes au demandeur ?) Quels sont les services connexes proposés par la banque (ouverture de compte, etc.) ?

- **Cadres institutionnel et politique**

1. Quelles sont les principales politiques agricoles (par exemple de stabilité) prises en compte par la banque ? Sont-elles déterminantes pour l'octroi d'un financement ?
2. Pensez-vous qu'une (ou des) banque(s) a (ont) suffisamment de poids pour inciter à l'élaboration d'une politique agricole par les pouvoirs publics ?
3. (Parallèle entre réserve indienne au Québec et terre ancestrale en CI.) Malgré la présence d'un registre mobilier, la banque a-t-elle pris des mesures pour obtenir des garanties sur le financement qu'elle a octroyé pour l'achat d'un équipement laissé sur une réserve amérindienne ?

³³ Montant des besoins financiers réclamés, superficie de l'exploitation, type de culture, revenus issus de l'exploitation, etc.

- **Gestion du risque**

1. Le financement agricole comporte certains risques que la banque doit prendre en compte. Classez les risques suivants par ordre d'importance (1 étant le plus important) :
 Risque commercial³⁴ _
 Risque opérationnel³⁵ _
 Risque politique _
 Risque opérationnel _
 Risque environnemental _
 Risque majeur _
 ○ Risque de pandémie _
 ○ Risque climatique _
 Risque financier _
 ○ Taux de change _
 ○ Devise _
 Autre ?....._
2. Quelles sont les méthodes de gestion de ces risques ? Y a-t-il des procédures rattachées à ces méthodes ?
3. Quelles sont les compétences que devrait posséder l'expert en financement agricole ? Est-il un banquier comme les autres ?
4. Qu'est-ce que la banque pourrait faire de plus pour améliorer la gestion des risques des exploitations qu'elle finance ?

- **Autres**

1. Selon vous, est-ce que cet énoncé est vrai : plus la banque s'implique dans l'exploitation (par exemple en proposant des services connexes), mieux c'est. (À expliquer...)
2. La banque privilégie-t-elle des partenariats avec des organismes externes pour l'octroi d'un financement ?

³⁴ Prix des denrées, conditions du marché, etc.

³⁵ Processus de gestion, compétences et ressources de l'exploitant.

ANNEXE D

GUIDE CÔTE D'IVOIRE

- **Procédure de financement**

1. Pour votre banque, quelle est la meilleure base³⁶ pour catégoriser une exploitation agricole par rapport à une autre ? (très petite exploitation, petite exploitation, moyenne exploitation et grande exploitation)
2. Quelle est (quelles sont) la(les) principale(s) catégorie(s) d'exploitations agricoles ciblée(s) par la banque ?
3. Quelle est la procédure (les étapes) suivie par la banque à partir du moment où un exploitant agricole l'approche pour du financement ? La procédure est-elle la même pour toutes les catégories d'exploitation ?
4. Est-ce que la banque propose des services connexes au demandeur de prêt (ouverture de compte, etc.) ?
5. Selon vous, est-ce que cet énoncé est vrai : plus la banque s'implique dans l'exploitation (par exemple en proposant des services connexes), mieux c'est.

- **Cadres institutionnel et politique**

1. Existe-t-il et, si oui, quelles sont les principales politiques agricoles (par exemple de stabilité) prises en compte par la banque ? Sont-elles déterminantes pour l'octroi d'un financement ?
2. Pensez-vous qu'une (ou des) banque(s) a (ont) suffisamment de poids pour inciter à l'élaboration par les pouvoirs publics d'une politique agricole ?

³⁶ Montant des besoins financiers réclamés, superficie de l'exploitation, type de culture, revenus issus de l'exploitation, etc.

3. Existe-t-il un registre foncier ? Si oui, est-il suffisamment fiable pour l'utiliser comme garantie bancaire ?
4. La régulation en place défavorise-t-elle (ou favorise-t-elle) une coopération entre institutions de MF et les banques ?

- **Gestion du risque**

1. Le financement agricole comporte certains risques que la banque doit prendre en compte. Classez les risques suivants par ordre d'importance (1 étant le plus important) :
 - Risque commercial³⁷ _
 - Risque opérationnel³⁸ _
 - Risque politique _
 - Risque environnemental _
 - Risque majeur _
 - Risque de pandémie _
 - Risque climatique _
 - Risque financier _
 - Taux de change _
 - Devise _
 - Autre ?....._
2. Quelles sont les méthodes de gestion de ces risques ? Y a-t-il des procédures rattachées à ces méthodes ?
3. Qu'est-ce que la banque pourrait faire de plus pour améliorer la gestion des risques des exploitations qu'elle finance ?

- **Autres**

1. La banque privilégie-t-elle des partenariats avec des organismes externes pour l'octroi d'un financement ?
2. Quelles sont les compétences que devrait posséder l'expert en financement agricole ? Est-il un banquier comme les autres ?

³⁷ Prix des denrées, conditions du marché, etc.

³⁸ Processus de gestion, compétences et ressources de l'exploitant.

3. Selon vous, quelles sont les principales institutions de microfinance ?
4. Selon vous, quelles sont les principales banques publiques œuvrant dans le secteur agricole ?

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Azoulay, Gérard et Jean-Claude Dillon. 1993. *La sécurité alimentaire en Afrique : manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies*. Coll. « Économie et développement ». Paris : Karthala. Agence de coopération culturelle et technique.

Berle, Adolf Augustus et Gardiner Colt Means. 1968. *The modern corporation and private property*. Rev. New York : Harcourt, Brace and World.

Coën, Alain, Guy Mercier et Raymond Théoret. 2004. *Traité de finance corporative : avec applications financières Excel, Visual BASIC*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Coriat, Benjamin et Olivier Weinstein. 1995. *Les nouvelles théories de l'entreprise*. Coll. « Le livre de poche. Références », no 519. Paris : Librairie générale française.

Crane, Dwight B., Robert C. Merton, Kenneth A. Froot, Scott C. Mason, André F. Perold, Zvi Bodie, Erik R. Sirri et Peter Tufano 1995. *The Global Financial System : A Functional Perspective* : Harvard Business School Press.

Goffin, Robert. 1998. *Principes de finance moderne*. Paris : Économica.

Jarret, Marie-France et François Régis Mahieu. 2002. *La Côte d'Ivoire : de la déstabilisation à la refondation* : Paris : L'Harmattan, 144 p.

Koffi Koffi, Paul. 2008. *Le défi du développement en Côte d'Ivoire*. Coll. « Études africaines ». Paris : L'Harmattan.

- Moschini, Giancarlo, David A. Hennessy, L. Gardner Bruce et C. Rausser Gordon. 2001. « Chapter 2 Uncertainty, risk aversion, and risk management for agricultural producers ». In *Handbook of Agricultural Economics*, p. 88-153 : Elsevier.
- Racicot, François-Éric, Raymond Théoret et Inc. Ebrary. 2006. *Finance computationnelle et gestion des risques : ingénierie financière avec applications Excel (Visual Basic) et Matlab*.
- Requier-Desjardins, Denis. 1989. *L'alimentation en Afrique : manger ce qu'on peut produire : l'exemple de la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire*. Coll. « Économie et développement ». Paris Abidjan, IV : Karthala Presses universitaires et scolaires d'Afrique.
- Rubin, Herbert J. et Irène S. Rubin. 1995. *Qualitative interviewing : the art of hearing data*. Thousand Oaks, Ca : Sage.
- Smith, Adam. 1976. *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. Chicago : University of Chicago Press.
- Thiétart, Raymond Alain. 1999. *Méthodes de recherche en management*. Coll. « Gestion sup ». Paris : Dunod.
- Thomas, L. C, D. B Edelman et J. N. Crook. 2002. *Credit scoring and its applications*, SIAM.
- Williamson, Oliver E. 1975. *Markets and hierarchies analysis and antitrust implications - A study in the economics of internal organization*. New York : Free Press, 286 p.
- . 1994. *Les institutions de l'économie*, vii, 404 p.

Articles

- Akerlof, George. 1970. « The market for "Lemons" : Quality uncertainty and the market mechanism ». *The Quarterly Journal of Economics*. Vol. 84, no 3, p. 488-500.
- Athukorala, Prema-Chandra et Kunal Sen. 1998. « Processed food exports from developing countries : patterns and determinant. » Elsevier. Vol. 23, p. 41-54.
- Börst, Jürgen. 2003. « Investing in german non-performing loans. » *International Financial Law Review*. Vol. 22, no 11, p. 56-57.
- Broll, Udo, Bernard M. Gilroy et Elmar Lukas. 2005. « Managing credit risk with credit derivatives. » *SSRN eLibrary*.
- Chantararat, Sommarat, Christopher B. Barrett, Andrew G. Mude et Calum G. Turvey. 2007. « Using weather index insurance to improve drought response for famine prevention. » *American Journal of Agricultural Economics*. Vol. 89, no 5, p. 1262-1268.
- Coase, Ronald H. 1937. « The Nature of the Firm ».
- Costas, Lapavitsas et L. Dos Santos Paulo. 2008. « Globalization and contemporary banking : On the impact of new technology. » *Contributions to Political Economy*. Vol. 27, no 1, p. 31.
- Coulter, J. et G. Onumah. 2002. « The role of warehouse receipt systems in enhanced commodity marketing and rural livelihoods in Africa. » *Food Policy*. Vol. 27, no 4, p. 319-337.
- Darius, Palia et Porter Robert. 2007. « Agency theory in banking : an empirical analysis of moral hazard and agency costs of equity. » Vol. 2, p. 142
- Dennis, Warren L. 1995. « Fair lending and credit scoring. » *Mortgage Banking*. Vol. 56, no 2, p. 55.

- Diallo, Boubacar. 2006. « Un modèle de “credit scoring” pour les institutions de micro-finance africaine : le cas de Nyesigiso au Mali. »
- Diamond, Douglas W. 1984. « Financial intermediation and delegated monitoring. » *The Review of Economic Studies*. Vol. 51, no 3, p. 393-414.
- Djankov, Simeon, Caralee McLiesh et Andrei Shleifer. 2006. « Private credit in 129 Countries ». *Journal of Financial Economics*.
- Eisenhardt, Kathleen M. 1989. « Agency Theory : An assessment and review. » *Academy of Management. The Academy of Management Review*. Vol. 14, no 1, p. 57.
- Ghatak, Maitreesh. 2000. « Screening by the company you keep : Joint liability lending and the peer selection effect. » *The Economic Journal*. Vol. 110, no 465, p. 601.
- Guttman, Joel M. 2008. « Assortative matching, adverse selection, and group lending. » *Journal of Development Economics*. Vol. 87, no 1, p. 51-56.
- Honlonkou, Albert N., Denis H. Acclassato et Célestin Venant C. Quenum. 2006. « Déterminants de la performance de remboursement dans les institutions de microfinance au Bénin. » *Annals of Public and Cooperative Economics*. Vol. 77, no 1.
- Hyun Song Shin. 2009. « Securitisation and financial stability. » *The Economic Journal*. Vol. 119, no 536, p. 309-332.
- Jensen, Michael C. et William H. Meckling. 1976. « Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure. »
- John, Kose. 1987. « Risk-shifting incentives and signalling through corporate capital structure. » *The Journal of Finance*. Vol. 42, no 3, p. 623.
- Kiff, John et Ron Morrow. 2000. « Les produits dérivés de crédit. » *Revue de la Banque du Canada*.

- LaDue, Eddy L. 1990. « Moral hazard in federal farm lending. » *American Journal of Agricultural Economics*. Vol. 72, no 3, p. 774-779.
- Lapan, Harvey et Giancarlo Moschini. 1996. « Optimal price policy and the future markets. » *Economics Letters*. Vol. 53, no 2, p. 175-182.
- Leland, Hayne E. et David H. Pyle. 1977. « Informational assymetrics, financial structure and financial intermediation. » *The Journal of Finance*. Vol. 32, no 2, p. 371.
- Lintner, John. 1965. « The valuation of risk assets and the selection of risky investments in stock portfolios and capital budgets. » *The Review of Economics and Statistics*. Vol. 47, no 1, p. 13-37.
- Milgrom, P. R., D. C. North et B. R. Weingast. 1990. « The role of institutions in the revival of trade : The law merchant, private judges, and the champagne fairs. » *Economics and Politics*. Vol. 2, no 1, p. 1-23.
- North, Douglass C. 1981. « Structure and Change in Economic History. » New York : Norton.
- , 1990. « Institutions, institutional change and economic performance. » Cambridge University Press, Cambridge.
- , 1991. « Institutions. » *The Journal of Economic Perspectives (1986-1998)*. Vol. 5, no 1, p.97.
- Quélin, Bertran. 1997. « L'outsourcing : Une approche par la théorie des coûts de transaction. » *Réseaux ISSN 0751-7971*, no 84, p. 67-92 [Note(s) : 195 [27 p.]] (2 p.1/4).
- Quiggin, J., G. Karagiannis et J. Stanton. 1993. « Crop insurance and crop production : An empirical study of moral hazard and adverse selection. » *Australian Journal of Agricultural Economics*. Vol. 37, no 2.
- Roberts, Michael J., Nigel Key et Erik O'Donoghue. 2006. « Estimating the extent of moral hazard in crop insurance using administrative data. » *Review of Agricultural Economics*. Vol. 28, no 3, p. 381-390.

- Ross, Stephen A. 1977. « The determination of financial structure - The incentive signalling approach. » *Bell Journal of Economics*. Vol. 8, no 1, p. 23.
- Sangkyun, Park. 1998. « Credit risk. » *American Bankers Association. ABA Banking Journal*. Vol. 90, no 8, p. 30.
- Sapienza, Paola. 2002. « The effects of banking mergers on loan contracts. » *The Journal of Finance*. Vol. 57, no 1, p. 329-367.
- Sharpe, William. 1964. « Capital asset prices : A theory of market equilibrium under conditions of risk. » *The Journal of Finance*. Vol. 19, no 3, p. 425-442.
- Simon, Herbert A. 1959. « Theories of decision-making in economics and behavioral science. » *The American Economic Review*. Vol. 49, no 3, p. 253-283.
- Skees, Jerry R. 1999. « Opportunities for improved efficiency in risk sharing using capital markets. » *American Journal of Agricultural Economics*. Vol. 81, no 5, p. 1228.
- Stiglitz, Joseph E. et Andrew Weiss. 1981. « Credit rationing in markets with imperfect information. » *The American Economic Review*. Vol. 71, no 3, p. 393.
- Tosi, Henry L., Jeffrey P. Katz et Luis R. Gomez-Mejia. 1997. « Disaggregating the agency contract : The effects of monitoring, incentive alignment, and term in office on agent decision making. » *Academy of Management Journal*. Vol. 40, no 3, p. 584.
- Van Tassel, Eric. 1999. « Group lending under asymmetric information. » *Journal of Development Economics*. Vol. 60, no 1, p. 3.
- Vandell, Kerry D., James D. Hess, Dwight M. Jaffee et Thomas Russell. 1984. « Imperfect information, uncertainty, and credit rationing : Comment and Extension/Comment/Reply. » *The Quarterly Journal of Economics*. Vol. 99, no 4, p. 841.
- Williamson, Oliver E. 1979. « Transaction-cost economics: The governance of contractual relations. » *Journal of Law and Economics*. vol. 22, no 2, p. 233-261.

Woodward, S. 1988. « A transaction cost analysis of banking activity and deposit insurance. » *Cato Journal*. Vol. :7, no 3, p. 683.

Zajac, Edward J. et James D. Westphal. 1994. « The costs and benefits of managerial incentives and monitoring in large U.S. corporations : When is more not better ? » *Strategic Management Journal*. Vol. 15, p. 121.

Sites Internet

ADM Conseil. 2005. « Le risque opérationnel. » En ligne.
<http://www.fimarkets.com/pages/risque_operationnel.htm#bale2>. Consulté le 26 juin 2009.

Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, ANADER. 2008. « Présentation. » En ligne.
<http://www.anader.ci/anader_present.html#FI>. Consulté le 10 août 2009.

Badou, Jérôme. 2000. « Côte d'Ivoire : L'urgence coopérative ». Syfia International. En ligne.
<<http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=795>>. Consulté le 14 août 2009.

« Comprendre la Politique Agricole Commune. » Passion Céréales. En ligne.
<<http://www.iletaitunefoislapac.com/>>. Consulté le 10 août 2009.

Fiondella, Francesco. 2008. « Fighting Poverty with Index Insurance. » En ligne.
<<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/iri/12275437469.htm>>. Consulté le 7 août 2009.

Gardes, Nathalie. « Hazard Moral – Théories Financières et Intermédiation. » En ligne.
<http://theoriefinance.canalblog.com/archives/hazard_moral/index.html>. Consulté le 12 mars 2009.

Ministère de l'Agriculture. 2008. « Le foncier rural en Côte d'Ivoire. » En ligne.
<http://www.foncierural.ci/index.php?option=com_content&task=view&id=67&Itemid=85>. Consulté le 7 juillet 2009.

Ministère des Finances. 2009. « La microfinance. » En ligne.
 <http://www.minecofin.gouv.ci/index.php?option=com_content&task=view&id=49&Itemid=97>. Consulté le 19 juin 2009.

Portail Microfinance. 2009. « Côte d'Ivoire. » En ligne.
 <http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/profilcotedivoire/>. Consulté le 20 juin 2009.

The World Bank Group. 2009. « Getting Credit in Côte d'Ivoire. » En ligne.
 <<http://www.doingbusiness.org/ExploreTopics/GettingCredit/Details.aspx?economyid=51>>. Consulté le 20 juillet 2009.

Thèses

Akpolou, Adam, et Lionel Atindehou. 2008. « Contribution à l'amélioration de la procédure d'octroi et de suivi du crédit dans une IMF : cas de l'Agence PAPME. » Cotonou, Université d'Abomey Calavi- ENEAM - DTS.

Alexander-Andrew, Vernie. 2007. « The effectiveness of credit derivatives on bank portfolio management for bank holding companies » D.B.A., United States -- Florida, Nova Southeastern University, 193p.

Bharath, Sreedhar T. 2003. « Agency costs, bank specialness and renegotiation. » Ph.D., United States -- New York, New York University, Graduate School of Business Administration.

Cheng, Cheng-Ping. 1998. « A comparison of the institutional economics of John R. Commons and Douglass C. North. » Ph.D., United States -- Michigan, Michigan State University.

Comlan Hounye, Brice. 2008. « Analyse diagnostique de la centrale d'échange d'informations des institutions de microfinance du Bénin. » COTONOU, Institut Supérieur Panafricain d'Économie Coopérative.

- De Serres, Andrée. 1999. « L'allocation de capitaux aux projets innovateurs : étude des pratiques émergentes dans le domaine des infrastructures publiques. » Université du Québec à Montréal.
- Deng, Saiying. 2005. « Essays on diversification of financial services firms. » Ph.D., United States -- Pennsylvania, Temple University.
- Lin, Daniel. 2007. « Asset specificity and network control of television programs. » Economics, George Mason University.
- Martin, G. *et al.* 2006. « Quality Wine Grape Supply Contracts in Argentina. ».
- Meals, Sterling W. 2006. « Principal-agent impact on the farm industry : Formalizing agency theory to the farm business, as a strategy for survival (can agency theory work down on the farm ?). » D.B.A., United States -- Florida, Nova Southeastern University.
- Porter, Robert L. 2004. « Regulatory risk management in commercial banking : An empirical investigation of agency theory. » Ph.D., United States -- New Jersey, Rutgers The State University of New Jersey - Newark.

Rapports

- Banque Africaine de Développement (2005). Note sur l'expérience de la Banque Africaine de Développement sur le crédit agricole et la Micro-Finance : 25p.
- Christen, R, et D Pearce (2006). Managing risks and designing products for agricultural microfinance. Occasional Paper, International Fund for Agricultural Development. 11.
- Jallais, C (2000). Présentation d'une étude sur les systèmes financiers en Côte d'Ivoire. Abidjan, Horus Development Finance : 9p.
- L'Association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (2006). Analyse globale des performances des membres IMF de l' AISFD-CI. Abidjan : 32p.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (2008). Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale. La commission : 104p.

Wampfler, Betty (2002). Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ? ATP – Cirad 41/97. Dakar, Sénégal, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD.

Dictionnaires

Avneyon, Eitan A (1988). The dictionary of finance, New York : Macmillan, 486p.

Clark, John (1999). International dictionary of banking and finance, Chicago : Glenlake Pub. 352p.

Dubois, Jean, Henri Mitterand et Albert Dauzat (2007). Dictionnaire d'étymologie. Paris : Larousse.

Autres documents

Badolo, M. (2008). Potentiel de l'assurance climatique basée sur un indice pour la gestion des risques de sécheresse dans le secteur de l'agriculture au Sahel. Cahier des changements climatiques. Ouagadougou, Institut d'Applications et de Vulgarisation En Sciences.

BALKENHOL, Bernd, et Christian LECOINTRE (1987). Pratiques bancaires dans les opérations de crédit avec les petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest. Services financiers et allègement de la pauvreté. Genève, Bureau international du Travail - Département du Développement des Entreprises et Coopératives.

Barlet, Karin (2003). Les banques commerciales en microfinance, BIM.

- Bastiaenen, M. et P. Van Rooij (1997). *Guarantee funds and NGOs : Promise and pitfalls - A review of the key issues*. Geneva - Switzerland, ILO, Enterprise and Cooperative Development Department.
- Buchenuau, Juan (2003). *Innovative products and adaptations for rural finance. innovations in rural finance*, US agency for international development
- Chaubaud, Didier, Claude Parthenay et Yannick Perez (2004). *North versus Williamson ? Oppositions et complémentarités dans la Nouvelle Économie Institutionnelle*.
- Club de la sécurité des systèmes d'information français (2004). *La réforme de Bâle 2. Présentation générale : 28p.*
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, BIS (2006). *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*. Bâle.
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2009). *La sécurité alimentaire en Afrique : les enseignements de la crise alimentaire*. 10p.
- Demsetz, Rebecca S. (2000). *Bank loan sales : A new look at the motivations for secondary market activity*. *Journal of Financial Research*, Blackwell Publishing Limited. 23 : 197-222p.
- Donald, F. Larson, R. Anderson Jock et Varangis Panos (2004). *Policies on managing risk in agricultural markets*. 19 : 199p.
- Federico, Ferretti (2007). *Consumer credit information systems : a critical review of the literature. Too little attention paid by Lawyers ?* 23 : 71p.
- Giehler, Thorsten (1999). *Sources de fonds du crédit agricole. Nouveau regard sur le financement agricole*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Guérin, Isabelle (2000). *Aléa moral et asymétrie d'information : le prêt collectif à responsabilité conjointe*, CNRS - Université Lyon 2.

- Haddad, Khaled (2009). « Perspectives économiques en Afrique 2009 : La crise économique fait chuter la croissance africaine ». In *Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement* (10 au 14 mai 2009).
- Hazell, Peter B. R. (1992). The appropriate role of agricultural insurance in developing countries. *Journal of International Development*, John Wiley & Sons, Inc. / Business. 4 : 567-581p.
- Isern, Jennifer et David Porteous (2005). Banques commerciales et microfinance : des exemples d'adaptation réussie. Note Focus, Consultative Group to Assist the Poor, World Bank.
- Jappelli, Tullio et Marco Pagano (1999). Information sharing, lending and defaults : Cross-country evidence, University of Salerno.
- (2000). Information Sharing in Credit Markets : the European experience, University of Salerno.
- Lapenu, Cécile, Betty Wampfler et Christian Baron (2002). *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?* (Dakar). 12 t.
- Leroux, François. La titrisation. Notes pédagogiques 16. Montréal, HEC Montréal.
- Maiangwa, M. G., S. A. Rahman, R. A. Omolehin et D. O. A. Phillip (2004). « A review of institutional alternatives to collateralized lending. » *African Development Review*, Blackwell Publishing Limited. 16 : 472-491p.
- Makki, Shiva S. et Agapi Somwaru (2001). Evidence of adverse selection in crop insurance markets. *Journal of Risk & Insurance*, Blackwell Publishing Limited. 68 : 685p.
- Moors, Kurt et Geert Peetermans (2002). Fonds de garantie : facteurs de succès du microfinancement ? Horizon. Leuven, Cera Foundation.
- Myers, Robert J. (1988). "The value of ideal contingency markets in agriculture." *American Journal of Agricultural Economics*, Blackwell Publishing Limited. 70 : 255p.

- Ndir, Mansour. 2009. « Présentation financière : Besoin de plus de capitaux face à une demande croissante. » In *L'Afrique et la crise financière : un plan d'action*.
- Rolfo, Jacques (1980). « Optimal hedging under price and quantity uncertainty : the case of a cocoa producer. » *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press. 88 : 100p.
- Schreiner, Mark (2004). Benefits and pitfalls of statistical credit scoring for microfinance. Microfinance Risk Management, Washington University in St.Louis.
- Varangis, Plantos et Don Larson (1996). Dealing with commodity price uncertainty. Policy Research Working Paper. Washington, Banque Mondiale.